

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

=====  
DIRECTION GENERALE DU BUDGET  
=====

REPUBLIQUE DU MALI  
Un Peuple - Un But - Une Foi  
=====

DOCUMENT DE PROGRAMMATION BUDGETAIRE  
ET ECONOMIQUE PLURIANNUELLE

DPBEP  
2019-2021

Avril 2018

## TABLE DES MATIERES

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>1</b>
<b>I. LE CONTEXTE MACROECONOMIQUE</b> .....	<b>2</b>
1.1. Evolution de la situation macroéconomique 2015-2017.....	2
1.2. Perspectives économiques 2018 .....	2
1.3. Les projections macroéconomiques 2019-2021 .....	5
1.3.1. Hypothèses du cadrage macroéconomique.....	5
1.3.2. Les hypothèses du cadrage budgétaire 2019-2021 .....	5
1.3.3. Les orientations prioritaires de la politique budgétaire .....	7
<b>II. GESTION DES FINANCES PUBLIQUES</b> .....	<b>7</b>
<b>2.1 Revue budgétaire 2015-2017</b> .....	<b>7</b>
2.1.1. Evolution des ressources budgétaires 2015-2017 .....	7
2.1.2 Evolution des dépenses 2015-2017.....	8
2.2 Situation de la dette en fin 2017.....	10
2.3 Analyse des projections budgétaires 2019-2021 .....	11
2.3.1 Analyse de la projection des ressources 2019-2021 .....	11
2.3.2 Analyse de la projection des charges 2019-2021 .....	13
2.3.3 Projections des soldes budgétaires 2019-2021 .....	16
2.4 Situation des critères de convergence de l'UEMOA et de la CEDEAO.....	18
<b>III. LA MISE EN ŒUVRE DES STRATEGIES NATIONALES ET SECTORIELLES</b> .....	<b>19</b>
3.1 Réalisations récentes dans la mise en œuvre des stratégies nationales et sectorielles.....	19
3.2 Les priorités du gouvernement sur la période 2019-2021 .....	22
3.3 Analyse des allocations budgétaires 2019-2021 par fonction .....	24
<b>IV. SITUATION FINANCIÈRE DES ORGANISMES PUBLICS</b> .....	<b>29</b>
4.1 Situation financière des Organismes de Sécurité Sociale.....	29
4.2 Eléments d'informations sur les Entreprises Publiques .....	34
<b>ANNEXES :</b> .....	<b>37</b>

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Evolution de la situation macroéconomique internationale 2016-2018 .....	3
Tableau 2 : Evolution de la situation macroéconomique des pays de l'UEMOA 2016- 2018.....	4
Tableau 3 : Evolution de quelques indicateurs 2016-2018 .....	4
Tableau 4: Hypothèses macroéconomiques du cadrage budgétaire 2018-2021.....	6
Tableau 5 : Evolution du taux de croissance du PIB par secteur 2018-2021 .....	6
Tableau 6: Projection des soldes budgétaires 2017-2020.....	6
Tableau 7: Evolution des soldes budgétaires 2015-2017 .....	7
Tableau 8: Evolution des ressources budgétaires selon la présentation du TOFE (en milliards) 2015-2017.....	8
Tableau 9 : Evolution des dépenses en milliards de FCFA 2015-2017 (présentation TOFE) .....	9
Tableau 10 : financement du déficit (en milliards de FCFA) 2015-2017 .....	9
Tableau 11: Encours de la dette publique entre 2014 et 2017 (en milliards de FCFA) .....	10
Tableau 12 : Projection des ressources 2018-2021.....	11
Tableau 13 : Projection des charges selon la présentation TOFE 2018-2021 (en milliards FCFA) .....	13
Tableau 14 : Evolution des dépenses en % du PIB des pays de l'UEMOA 2018-2021.....	14
Tableau 15 : Evolution du déficit global 2018-2021 .....	16
Tableau 16: Solde budgétaire global dons inclus base caisse (en pourcentage du PIB) des pays de l'UEMOA 2018-2021 .....	17
Tableau 17 : Projection des financements (en milliards de CFA) 2017-2020.....	17
Tableau 18 : Situation des critères de convergence de l'UEMOA 2018-2021.....	18
Tableau 19: Situation des critères de convergence de la CEDEAO 2018-2021.....	18
Tableau 20: Allocations budgétaires suivant les axes du CREDD (en milliards de FCFA) 2018-2021 .....	23
Tableau 21 : Ratios par rapport au dépenses totales 2018-2021 .....	23
Tableau 22: Evolution des dépenses par fonction 2018-2021 (en milliards de FCFA).....	24
Tableau 23: Evolution des assurés et employeurs affiliés à l'INPS .....	29
Tableau 24: Evolution des ressources de l'INPS.....	29
Tableau 25 : Situation financière de la branche Prestations Familiales .....	30
Tableau 26 : Situation financière de la branche Accident du Travail et Maladies Professionnelles .....	30
Tableau 27 : Situation financière de la branche Vieillesse-Invalidité-Décès .....	31
Tableau 28 : Les affiliés de la CMSS par catégorie d'agents.....	31
Tableau 29: Evolution des ressources de la CMSS (en milliards F CFA).....	32
Tableau 30 : Evolution des produits, charges et résultat net de la CMSS (en milliers FCFA).....	33
Tableau 31 : Evolution des assurés et employeurs affiliés à la CANAM .....	33
Tableau 32 : Evolution des ressources de la CANAM (en millions FCFA).....	34
Tableau 33 : Evolution des produits, charges et résultat net de la CANAM sur 2015-2017 (en millions FCFA)...	34
Tableau 34: Répartition des entreprises publiques par secteurs d'activités.....	36

## LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Part des sources de financement du déficit budgétaire .....	10
Figure 2 : Part moyenne des catégories de ressources .....	11
Figure 3 : Evolution du taux de pression fiscale 2017-2021.....	12
Figure 4: Tendence du solde budgétaire global .....	16
Figure 5: Indices de pauvreté selon le milieu de résidence (en %).....	19
Figure 6: Évolution de l'incidence de la pauvreté selon le milieu de résidence (%).....	20
Figure 7 : Évolution de l'inégalité entre 2001 et 2015 – coefficient de Gini.....	20
Figure 8: Part moyenne des axes du CREDD dans les dépenses totales .....	24
Figure 9: Poids moyen des dépenses par fonction 2019-2021 .....	25
Figure 10 : Evolution du nombre d'affiliés à la CMSS .....	31
Figure 11: Actionnariat dans les entreprises publiques .....	35
Figure 12: Répartition des entreprises publiques selon le statut juridique .....	35

## LISTE DES ABREVIATIONS

AICE	Application Intégrée de la Comptabilité de l'Etat
BCEAO	Banque Centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest
BSI :	Budget Spécial d'Investissement
CANAM	Caisse Nationale d'Assurance Maladie
CDMT :	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CEDEAO :	Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest
CMSS :	Caisse Malienne de Sécurité Sociale
CREDD	Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable au Mali
CSCOM	Centre de Santé Communautaire
CSCR :	Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
CUT	Compte Unique du Trésor
DGABE :	Direction Générale de l'Administration des Biens de l'Etat
DGB	Direction Générale du Budget
DGD :	Direction Générale des Douanes
DGDP :	Direction Générale de la Dette Publique
DGE :	Direction des Grandes Entreprises
DGI :	Direction Générale des Impôts
DME	Direction des Moyennes Entreprises
DNDC :	Direction Nationale des Domaines et du Cadastre
DNTCP :	Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique
DPBEP	Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle
EDM_SA	Energie du Mali
EMOP	Enquête Modulaire d'Evaluation de la Pauvreté
EPH	Etablissement Public Hospitalier
FEC	Facilité Elargie de Crédit
FMI	Fonds Monétaire International
INPS	Institut National de Prévoyance Sociale
LOA	Loi d'Orientation Agricole
LOPM	Loi d'Orientation et de Programmation Militaire
LPSI	Loi de Programmation Relative à la Sécurité Intérieure
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OCLEI	Office Central de Lutte Contre l'Enrichissement Illicite
ODHD/LCP	Observatoire du Développement Humain Durable/ Lutte Contre la Pauvreté
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
PAG	Programme d'Actions du Gouvernement
PAGAM/GFP	Plan d'Action Gouvernemental d'Amélioration de la Gestion des Finances Publiques
PEFA	Public Expenditure and Financial Accountability/ Cadre d'Evaluation de la Gestion des Finances Publiques
PIB	Produit Intérieur Brut
PMA	Paquet Minimum d'Activités

PNISA	Programme National d'Investissement du Secteur Agricole
PPTÉ	Pays Pauvres Très Endettés
PRED	Plan de Relance Durable
SIGTAS	Standard Integrated Government Tax Administration System
SNEC	Syndicat National de l'Education et de la Culture
SNESUP	Syndicat National de l'Enseignement Supérieur
TOFE	Tableau des Opérations Financières de l'Etat
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNTM	Union Nationale des Travailleurs du Mali
VIH/SIDA	Virus Immunodéficience Humaine/ Syndrome Immunodéficience Acquise

## INTRODUCTION

L'élaboration du DPBEP a été institutionnalisée par le nouveau cadre harmonisé de la gestion des finances publiques dans les pays de l'UEMOA. Le DPBEP est un outil budgétaire à partir duquel est élaboré le projet de loi de finances. Son élaboration ou sa mise à jour, sur la base des hypothèses du cadrage macro-économique, constitue la phase initiale du processus d'élaboration de la loi de finances.

L'élaboration du DPBEP revêt un intérêt particulier dans le cadre de la réforme de la gestion des finances publiques. Elle permet d'apporter une réponse aux problèmes d'articulation entre les stratégies de développement et le budget de l'Etat. Elle permet également de situer la loi de finances dans une perspective pluriannuelle et de préciser la trajectoire des finances publiques.

Dans le cadre du présent DPBEP couvrant la période 2019-2021, la projection des finances publiques est établie sur la base d'une prévision de croissance réelle du produit intérieur brut (PIB) en moyenne de 4,7% entre 2019 et 2021.

L'objectif de la politique budgétaire demeure le renforcement de sa soutenabilité en cohérence avec les critères de convergence de l'UEMOA et de la CEDEAO ainsi que les engagements pris avec le FMI. Sur la période du cadrage, le solde budgétaire de base hors PPTTE en pourcentage du PIB se situerait en moyenne annuelle à -1,2% du PIB et le solde budgétaire global base engagement (dons inclus) autour de -3,0 % du PIB.

Les objectifs d'allocations budgétaires s'inscriront dans la consolidation des actions du Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable au Mali qui constitue le document cadre de référence des politiques et stratégies nationales de développement sur la période 2016-2018.

En termes d'allocations budgétaires sectorielles, la priorité sera accordée notamment : (i) au financement des investissements productifs, (ii) à la mise en œuvre de l'engagement présidentiel d'allocation de 15% du budget d'Etat au secteur du Développement Rural, (iii) à la poursuite de la mise en œuvre de la Loi d'Orientation et de Programmation Militaire (LOPM) et la Loi de Programmation relative à la Sécurité Intérieure (LPSI), (iv) à la consolidation des acquis des secteurs sociaux et (vi) au renforcement de la décentralisation à travers la mise en œuvre de l'accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger.

Le document comporte quatre (04) parties, à savoir:

- le contexte macroéconomique ;
- la gestion des finances publiques ;
- la mise en œuvre des stratégies nationales et sectorielles ;
- la situation financière des organismes publics.

## **I. LE CONTEXTE MACROECONOMIQUE**

### **1.1. Evolution de la situation macroéconomique 2015-2017**

1. L'économie malienne a connu une croissance régulière estimée à 6% en 2015 et 5,8% en 2016. Cette performance est imputable à un rebond de la croissance dans les secteurs primaire et tertiaire.  
En 2015, grâce à une pluviométrie favorable et la mise en œuvre de la politique de subvention des intrants agricoles, la production du secteur primaire a augmenté de 7,6 %. Dans le secteur secondaire, la production a régressé de 1,1% à la suite d'un repli dans le secteur des industries agroalimentaires. Dans le secteur tertiaire, la croissance a été de 7,4 % grâce notamment au développement des transports et télécommunications qui ont enregistré un rebond de 10,6%.
2. Malgré une légère décélération en 2016, la croissance de l'économie est restée robuste en s'établissant à 5,8% grâce à une légère reprise dans le secteur secondaire et à la bonne tenue du secteur primaire en lien avec l'agriculture vivrière.
3. En 2017, le taux de croissance attendu est projeté à 5,3% soutenu essentiellement par le secteur secondaire et tertiaire.
4. L'inflation est restée très modeste sur la période 2015-2016 en raison, principalement, de la bonne tenue des campagnes agricoles et d'une relative stabilité du prix des produits pétroliers. Sur ladite période, la moyenne annuelle du taux d'inflation est estimée à 2,15 % contre la norme de 3 % pour la zone UEMOA.
5. Le déficit du compte courant (dons inclus) de la balance des paiements s'est détérioré pour atteindre 7,2 % du PIB en 2016 contre 5,3 % en 2015 à cause principalement de l'augmentation des importations concomitantes avec la reprise économique. Il a été projeté en 2017 à 7,1%, partiellement financé par des entrées nettes de capitaux, principalement sous forme d'aide extérieure et d'investissements directs étrangers. En conséquence, le solde global de la balance des paiements enregistrerait un déficit moyen d'environ 205,6 milliards de FCFA entre 2015-2017, financé essentiellement par l'utilisation des réserves de changes de la BCEAO.
6. La masse monétaire a crû de 13,2% en 2015 et 7,3% en 2016. Elle devrait poursuivre cette dynamique en 2017 avec une croissance prévue à 7,8% sous l'impulsion du crédit à l'économie qui augmenterait en moyenne de 17,1 %.
7. En matière de finances publiques, la politique budgétaire a été expansionniste du fait du financement des actions prioritaires contenues dans l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali et de la prise en charge de l'incidence financière de la LOPM de la LPSI et des revendications des partenaires syndicaux. Le déficit budgétaire (dons inclus, base caisse) est ressorti en moyenne à 2,9 % sur la période 2015-2016 et son niveau est estimé 3,6% en 2017 contre la norme de 3 % pour la zone UEMOA.

### **1.2. Perspectives économiques 2018**

8. L'année 2018 serait marquée par différents évènements électoraux combinés à une situation sécuritaire qui reste fragile, nonobstant les multiples efforts déployés par le gouvernement et ses partenaires. C'est pourquoi, les perspectives macroéconomiques 2018 intègrent, notamment, les actions entreprises dans le cadre du rétablissement progressif de la sécurité à la faveur de la mise en œuvre de l'accord pour la paix et la réconciliation au Mali et des mesures prises par le gouvernement pour soutenir et améliorer la production nationale. Le taux de croissance économique ressortirait à 5,0 % en 2018 contre 5,3 % en 2017.
9. L'inflation moyenne est prévue à 1,3% en 2018 contre 1,6% en 2017, ce qui permet de rester dans la norme communautaire de 3% par an, dans l'hypothèse d'une bonne campagne agricole et d'une évolution favorable des cours du pétrole.



10. Dans la logique de la poursuite de la stabilité du cadre macroéconomique instituée en relation avec le programme économique et financier, la politique budgétaire sera fondée, d'une part, sur l'accroissement de la mobilisation des recettes intérieures et, d'autre part, sur la mise en cohérence des allocations budgétaires avec les objectifs de politiques publiques tels que préconisés par la loi n°2013-028 du 11 juillet 2013, modifiée, portant lois de finances. Il s'agira en particulier, de mettre l'accent sur les dépenses en capital, en vue de stimuler la croissance économique, la création d'emplois et la réduction des inégalités.
11. Le déficit budgétaire de base visé serait de 1,3 % du PIB contre 0,9 % en 2017 et le déficit global (dons compris) (base engagement) est attendu à 3,3 % contre une estimation de 2,5% en 2017.
12. Le déficit des opérations courantes (dons compris) devrait se situer autour de 6,5 % du PIB en 2018 et être essentiellement financé par les investissements directs étrangers et par l'aide extérieure sous forme de prêts.

**Tableau 1 : Evolution de la situation macroéconomique internationale 2016-2018**

	Croissance réelle du PIB(%)			Inflation en %		
	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Pays avancés <sup>1</sup>	1,7	2,2	2,0	0,8	1,7	1,7
pays émergents et pays en développement	4,3	4,6	4,9	4,3	4,2	4,4
Chine	6,7	6,8	6,5	2,0	1,8	2,4
Afrique Subsaharienne	1,4	2,6	3,4	11,3	11,0	9,5

Source : FMI (Perspectives Economiques, octobre 2017)

13. Le contexte économique mondial laisse entrevoir une légère reprise de la croissance des pays avancés en 2017 de 2.2% contre 1,7% en 2016. Cette reprise de la croissance économique devrait se poursuivre en 2018 pour atteindre 2%. Dans les pays émergents et les pays en développement, la croissance économique passe de 4,3% en 2016 à 4,6% en 2017, pour s'établir à 4,9% en 2018. Cette évolution de la croissance dans la zone est imputable à la vigueur de l'économie.
14. S'agissant de la Chine, on observe une croissance vigoureuse, passant de 6,7% en 2016 à 6,5 % en 2018. Cette robustesse de la croissance est due en partie par la croissance de la demande intérieure.
15. En Afrique subsaharienne, le taux de croissance économique devrait passer de 1,4% en 2016 à 3,4 % en 2018 soit une augmentation de 2 points. Cette hausse s'explique en partie par la relance de l'activité économique au Nigeria et par un environnement extérieur plus favorable.
16. Les prix restent stables dans les pays avancés (soit 1,7% en 2017 et 2018) tandis qu'ils continuent d'augmenter dans les pays émergents et en développement en passant de 4,2% en 2017 à 4,4% en 2018. En Afrique subsaharienne, l'inflation a atteint 11% aussi bien en 2016 qu'en 2017 et devrait fléchir en 2018 en s'établissant à 9,5%.

<sup>1</sup> Etats-Unis, zone EURO, Japon, Royaume-Uni, Canada, etc.

**Tableau 2 : Evolution de la situation macroéconomique des pays de l'UEMOA 2016- 2018**

	Croissance réelle du PIB (%)			Inflation en %		
	2016	2017	2018	2016	2017	2018
UEMOA	6,2	6,5	6,6	0,4	1,5	1,9
Bénin	4,0	5,4	6,0	-0,8	2,1	2,2
Burkina-Faso	5,4	6,1	6,3	0,7	1,5	2,0
Côte d'Ivoire	7,9	7,9	7,8	1,0	1,5	2,0
Guinée-Bissau	4,8	5,0	5,0	2,4	2,6	2,8
Mali	5,8	5,3	5,0	-1,8	1,6	1,3
Niger	4,6	5,2	5,5	1,1	2,0	2,1
Sénégal	6,6	6,8	7,0	1,1	1,7	1,8
Togo	5,0	5,0	5,3	0,9	1,5	1,9

**Source :** MEF, FMI (8ème revue FEC, octobre 2017), Rapport des services du FMI sur les Politiques communes des Etats membres de l'UEMOA, avril 2017.

17. Entre 2016 et 2017, le Mali a enregistré une croissance moyenne de 5,6% contre une 6,4% pour la zone UEMOA. En 2018, le taux de croissance devrait rester robuste en se situant à 5% dans un contexte marqué par la fragilité de la situation sécuritaire. Dans la zone UEMOA, la croissance resterait forte en 2018 grâce au dynamisme de l'activité économique en Côte d'Ivoire et au Sénégal.
18. L'inflation a été maîtrisée aussi bien au Mali que dans toute la zone UEMOA entre 2016 et 2017. Elle devrait être toujours maintenue en dessous de la norme communautaire de 3% en 2018.

**Tableau 3 : Evolution de quelques indicateurs 2016-2018**

	Encours de la dette en % du PIB			Déficit global, dons inclus en % du PIB (base caisse)		
	2016	2017	2018	2016	2017	2018
UEMOA	45,9	46,3	44,8	4,5	4,7	3,7
Bénin	48,3	52,4	52,7	5,3	7,6	4,3
Burkina-Faso	32,5	33,3	33,7	2,5	3,6	3,5
Côte d'Ivoire	48,3	47,9	46,4	4,1	3,8	3,5
Guinée-Bissau	47,9	45,7	43,9	4,2	1,7	2,1
Mali	35,9	34,7	36,1	4,0	3,4	3,6
Niger	44,6	48,7	50,6	6,7	8,3	6,2
Sénégal	58,4	55,7	49,9	4,2	3,7	3,0
Togo	79,1	70,9	62,8	9,4	9,7	3,2

**Source :** MEF, FMI (8ème revue FEC, octobre 2017), Rapport des services du FMI sur les Politiques communes des Etats membres de l'UEMOA, avril 2017.

19. En matière de politique d'endettement, le Mali reste un pays dont le risque de surendettement reste modéré. Sur la période 2016-2018, l'encours de la dette publique rapporté au PIB reste en deçà de la norme communautaire de l'UEMOA fixée à 70%. Quant au déficit budgétaire, il demeure au-dessus de la norme communautaire de l'UEMOA fixé à 3% du PIB. Cette situation est notamment liée à la prise en compte.

### **1.3. Les projections macroéconomiques 2019-2021**

#### **1.3.1. Hypothèses du cadrage macroéconomique**

20. Le cadrage macroéconomique sur lequel sont bâties les projections budgétaires 2019-2021 repose sur les hypothèses de l'évolution de l'environnement économique international et national.

##### **a. Hypothèses sur l'environnement économique international**

21. Les hypothèses sur l'environnement économique international portent sur l'évolution des cours de l'or, du pétrole et du coton. Elles indiquent une amélioration du cours de l'or et une légère baisse du cours de pétrole et du coton sur la période 2019-2021.

22. En effet, les cours de l'or vont passer respectivement de 1378 dollars en 2019, à 1417,9 dollars l'once en 2020 et 1449,3 dollars l'once en 2021.

23. Pour le pétrole, son cours quitterait de 61,3 \$/baril en 2019 à 58,5 \$/baril en 2020 et à 57 \$/baril en 2021.

24. Quant au coton, son cours devrait légèrement fléchir sur la période 2019-2021 en passant de 84,5 cts/lb en 2019 à 82,6 cts/lb respectivement en 2020 et 2021.

##### **b. Hypothèses sur l'environnement économique national**

25. Les hypothèses spécifiques sur l'environnement économique national reposent sur les actions suivantes :

###### **Au plan politique :**

- la poursuite de la stabilité sociopolitique et sécuritaire du pays à travers la mise en œuvre de l'accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger ;

###### **Au plan économique :**

- la poursuite des réformes sur l'amélioration du cadre des affaires ;
- la poursuite des réformes du secteur de l'énergie afin d'augmenter l'offre d'énergie ;
- la poursuite de la recherche et de l'exploitation des ressources minérales ;
- l'augmentation de la production minière à travers l'ouverture de nouvelles mines d'or.

###### **Au plan budgétaire et de la gouvernance :**

- la poursuite de la mise en œuvre de la réforme du budget-programmes ;
- la poursuite de la politique de soutien au secteur primaire à travers la subvention des intrants agricoles et la mécanisation agricole ;
- le transfert des ressources aux Collectivités Territoriales ;
- la mise en œuvre de la Loi d'Orientation et de Programmation Militaire (LOPM) ;
- la mise en œuvre de la Loi de Programmation relative à la Sécurité Intérieure ;
- l'élargissement de l'assiette fiscale et la rationalisation des exonérations ;
- la mise en œuvre des mesures du Plan de Réforme pour la Gestion des Finances Publiques au Mali (PREM/GFP 2017-2021).

#### **1.3.2. Les hypothèses du cadrage budgétaire 2019-2021**

##### **a. Secteur réel**

26. La croissance moyenne du PIB attendue serait de 4,7% sur la période 2019-2021 contre 5% prévue en 2018. Il ressort un fléchissement du rythme de la croissance constaté dans tous les secteurs de production.

27. Le secteur primaire enregistrerait une croissance moyenne de 4,4 % sur la période 2019-2021 contre 4,9% en 2018. La production dans le primaire serait tirée par l'agriculture vivrière et l'agriculture d'exploitation.
28. S'agissant du secteur secondaire, sa croissance s'établirait en moyenne à 5,2% entre 2019-2021 contre 5,5% en 2018. La croissance dans ce secteur serait soutenue par la production de l'électricité-eau, les Industries agroalimentaires, les textiles et la branche construction.
29. Quant au secteur tertiaire, sa croissance se situerait à 5,5 % en moyenne sur la période contre 6% en 2018. Les branches motrices de la croissance dans le tertiaire seraient entre autres le commerce, les transports et télécommunications, les activités financières et les activités des administrations publiques.
30. Le déflateur du PIB ressortirait en moyenne à 1,7 % sur la période 2019-2021.

**Tableau 4: Hypothèses macroéconomiques du cadrage budgétaire 2018-2021**

	2018	2019	2020	2021	Moyenne 2019-2021
PIB nominal (Mds FCFA)	9 445	10 037	10 688	11 414	10 713
Taux croissance PIB réel	5,0%	4,7%	4,7%	4,7%	4,7%
Déflateur du PIB	1,4%	1,5%	1,7%	2,0%	1,7%

*Source : MEF, FMI (8ème revue FEC, octobre 2017)*

**Tableau 5 : Evolution du taux de croissance du PIB par secteur 2018-2021**

Secteurs	2018	2019	2020	2021	Moyenne 2019-2021
Secteur primaire	4,9%	4,6%	4,3%	4,3%	4,4%
Secteur secondaire	5,5%	5,2%	5,2%	5,1%	5,2%
Secteur tertiaire	6,0%	5,6%	5,4%	5,4%	5,5%

*Source : INSTAT, Comptes Nationaux (Nouvelle série des comptes nationaux).*

### b. Les objectifs de la politique budgétaire

31. La politique budgétaire vise à maintenir le solde budgétaire de base proche de l'équilibre et à atteindre un solde budgétaire global conforme au critère de convergence de l'UEMOA et compatible avec la viabilité de la dette publique au Mali. Sur la période 2019-2021, le déficit budgétaire de base se situerait en moyenne à 1,2 % du PIB contre 1,3 % en 2018. Quant au solde budgétaire global (dons inclus), il ressortirait en moyenne à - 3,0 % du PIB contre - 3,3% en 2018.

**Tableau 6: Projection des soldes budgétaires 2017-2020**

	2018	2019	2020	2021	Moyenne 2019-2021
Solde global dons inclus (%PIB)	-3,3%	-3,1%	-3,0%	-2,9%	-3,0%
Solde global dons exclus (%PIB)	-4,5%	-4,5%	-4,4%	-4,3%	-4,4%
Solde budgétaire de base (%PIB)	-1,5%	-1,4%	-1,3%	-1,2%	-1,3%
Solde budgétaire de base hors PPTE (en% PIB)	-1,3%	-1,3%	-1,2%	-1,2%	-1,2%

*Source : DGB*

32. Durant la période du cadrage, le gouvernement poursuivra les efforts de mobilisation accrue des recettes intérieures à travers la mise en œuvre des mesures et engagements pris dans le cadre du Programme Economique et Financier avec le FMI. Il s'agira d'appliquer les différentes mesures contenues dans le mémorandum de politique Economique et Financière.

33. Le niveau de déficit s'expliquerait en partie par la prise en charge de certains engagements du Gouvernement relatifs à l'incidence de (i) la Loi d'Orientation et de Programmation Militaire (LOPM) et la Loi de Programmation relative à la Sécurité Intérieure (LPSI), (ii) la mise en œuvre de l'engagement présidentiel d'allocation de 15 % du budget d'Etat au secteur du Développement Rural (iii) la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord pour la paix et la réconciliation nationale et (iv) la mise en œuvre du programme Présidentiel d'Urgence Sociale et la consolidation des acquis des secteurs sociaux.

### 1.3.3. Les orientations prioritaires de la politique budgétaire

34. Les objectifs d'allocations budgétaires viseront la consolidation des actions déjà entamées dans le cadre de la mise en œuvre du Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable qui intègre les mesures prioritaires contenues dans les axes du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) 2013-2018 ainsi que les orientations issues de la Déclaration de Politique Générale du Premier Ministre adoptée par l'Assemblée Nationale, le 23 avril 2018.

## II. GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

### 2.1 Revue budgétaire 2015-2017

35. Malgré les effets encore visibles de la crise sociopolitique, l'orientation générale de la politique budgétaire a été globalement satisfaisante sur la période. L'évolution des soldes budgétaires, tel que le solde budgétaire (dons inclus), indique une trajectoire proche de la norme communautaire de l'UEMOA, en ressortant en moyenne à -3,1 % du PIB. Quant au solde budgétaire global hors dons, il est ressorti en moyenne à - 5,0 % du PIB contre la norme de -4,0 % prévue par les critères de convergence de la CEDEAO. Ces résultats sont aussi le reflet d'une sous-exécution des dépenses en capital, notamment sur financement extérieur, liée surtout à la lenteur des procédures d'exécution de ces dépenses.

Tableau 7: Evolution des soldes budgétaires 2015-2017

	2015	2016	2017	Moyenne 2015-2017
Solde global dons inclus, base caisse (%PIB)	-3,2%	-4,0%	-2,1%	-3,1%
Solde global dons exclus, base caisse (%PIB)	-6,0%	-5,6%	-3,5%	-5,0%
Solde budgétaire de base (%PIB)	0,3%	-2,1%	-1,1%	-1,0%
Solde budgétaire de base hors PPTTE (% PIB)	0,5%	-1,9%	-0,9%	-0,8%

Source : DGB

#### 2.1.1. Evolution des ressources budgétaires 2015-2017

36. Les recettes et dons ont évolué en moyenne annuelle de 9,5 %. L'évolution des recettes budgétaires est en moyenne de 14,2 % passant de 1 134,1 milliards en 2015 à 1479,6 milliards en 2017. Quant aux dons, ils sont évalués à 129,1 milliards en 2017 contre 207,7 milliards en 2015 et 132,5 milliards en 2016, soit une baisse en moyenne de 21,2 % entre 2015 et 2017.

37. Les recettes fiscales ont connu une nette progression sur la période, avec une croissance moyenne annuelle de 11,8%. Elles sont passées de 1 082,3 milliards en 2015 à 1 353,3 milliards de FCFA en 2017.

38. Le taux de pression fiscale est ressorti en moyenne à 14,7 % avec une augmentation d'environ 0,6 point du PIB par an tout en demeurant inférieur au seuil communautaire de l'UEMOA (20%). Ce faible niveau du taux de pression fiscale est dû essentiellement à la faible fiscalisation de certains secteurs contributeurs au PIB, notamment l'agriculture, le foncier, le secteur informel.
39. Aussi, l'adoption de la nouvelle méthodologie de calcul du PIB conformément au **Système de Comptabilité Nationale de 1993 (SCN93) des Nations Unies** constitue-t-elle un facteur explicatif du bas niveau de la pression fiscale. En effet, cette méthodologie améliore substantiellement le niveau de la production nationale grâce à la prise en compte de plusieurs sources d'informations. Elle adapte aussi la couverture et les définitions des comptes nationaux aux réalités économiques nouvelles et aux besoins d'information nouveaux.

Tableau 8: Evolution des ressources budgétaires selon la présentation du TOFE (en milliards) 2015-2017

Rubriques	2015	2016	2017	Taux crois. Moyen 15-17
<b>RECETTES, DONNS</b>	<b>1 481,0</b>	<b>1 522,2</b>	<b>1 774,2</b>	<b>9,5%</b>
<b>Recettes totales</b>	<b>1 273,3</b>	<b>1 389,7</b>	<b>1 645,1</b>	<b>13,7%</b>
<b>Recettes budgétaires</b>	<b>1 134,1</b>	<b>1 284,7</b>	<b>1 479,6</b>	<b>14,2%</b>
<b>Recettes fiscales</b>	<b>1 082,3</b>	<b>1 239,4</b>	<b>1 353,3</b>	<b>11,8%</b>
Impôts directs	330,8	367,7	419,4	12,6%
Impôts indirects	751,5	871,6	933,9	11,5%
TVA	411,3	467,4	523,5	12,8%
Taxes sur produits pétroliers	93,1	100,9	84,7	-4,6%
Taxes sur importations	141,8	157,4	180,1	12,7%
Autres droits et taxes	189,3	218,0	234,8	11,4%
<b>Recettes non fiscales</b>	<b>51,8</b>	<b>45,3</b>	<b>126,3</b>	<b>56,1%</b>
<b>Recettes fds. spéc. et budg. ann.</b>	<b>139,2</b>	<b>105,0</b>	<b>165,5</b>	<b>9,0%</b>
<b>Dons</b>	<b>207,7</b>	<b>132,5</b>	<b>129,1</b>	<b>-21,2%</b>
Projets	98,1	78,6	66,4	-17,7%
Budgétaires	88,9	45,5	48,6	-26,1%
Appui budgétaire	20,7	8,4	14,2	-17,3%

Source : DGB

### 2.1.2 Evolution des dépenses 2015-2017

40. Sur la base de l'analyse du TOFE, il ressort que les dépenses budgétaires ont évolué en moyenne de 11,2 %. Le rythme de croissance des dépenses courantes a été en moyenne de 9,5 % et celui des dépenses en capital de 13,9 %. Cette tendance est imputable aux efforts du gouvernement et de l'ensemble de ses partenaires à soutenir la croissance indispensable pour une amélioration continue des conditions de vie des populations.

Tableau 9 : Evolution des dépenses en milliards de FCFA 2015-2017 (présentation TOFE)

Rubrique	2015	2016	2017	Taux crois. Moyen 15- 17
<b>Dépenses Totales, Prêts Nets</b>	<b>1 622,3</b>	<b>1 850,0</b>	<b>1 994,8</b>	<b>10,9%</b>
<b>Dépenses budgétaires</b>	<b>1 488,0</b>	<b>1 752,9</b>	<b>1 839,3</b>	<b>11,2%</b>
<b>Dépenses courantes</b>	<b>922,0</b>	<b>1 013,0</b>	<b>1 105,0</b>	<b>9,5%</b>
Personnel	358,2	400,9	432,6	9,9%
Biens et Services	260,9	268,5	297,6	6,8%
Transferts et subventions	257,0	287,5	300,4	8,1%
Intérêts dus	45,9	56,1	74,4	27,3%
Dette intérieure	22,9	30,0	46,2	42,0%
Dette extérieure	23,0	26,1	28,2	10,7%
<b>Dépenses en capital</b>	<b>566,0</b>	<b>739,9</b>	<b>734,4</b>	<b>13,9%</b>
Financement extérieur	281,1	240,9	203,0	-15,0%
Financement domestique	284,9	499,0	531,4	36,6%
<b>Dépenses fonds spéciaux et budgets annexes</b>	<b>139,2</b>	<b>105,0</b>	<b>165,5</b>	<b>9,0%</b>
<b>Prêts nets</b>	<b>-4,9</b>	<b>-7,9</b>	<b>-10,0</b>	<b>42,9%</b>

Source : DGB

### 2.1.3 Evolution des moyens de financement du déficit

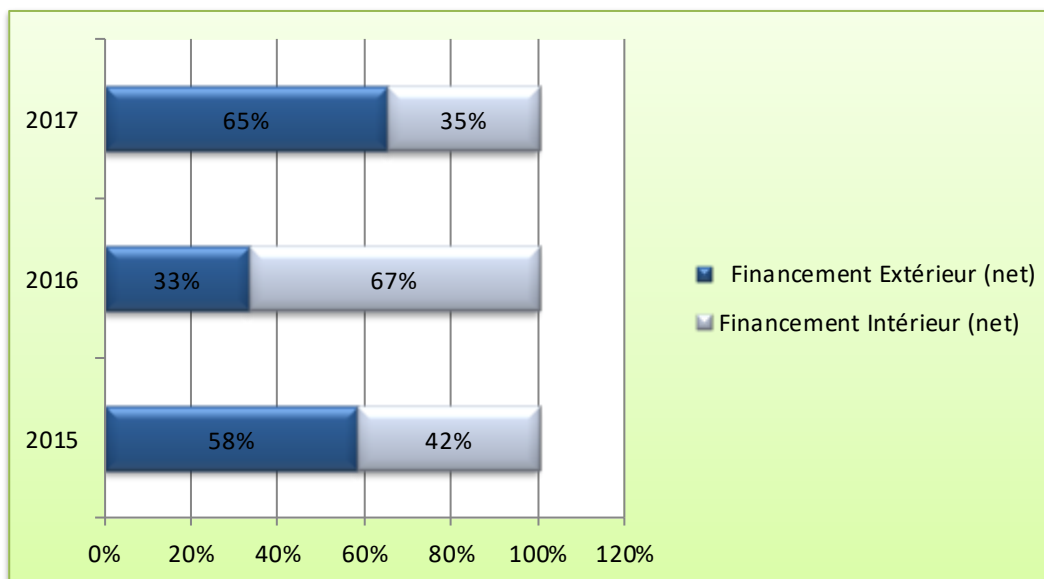
41. Le déficit a été financé en termes net à hauteur de 48% en moyenne sur ressources intérieures (bons et obligations) contre 52% sur ressources extérieures.

Tableau 10 : financement du déficit (en milliards de FCFA) 2015-2017

Rubriques	2015	2016	2017	Total 2015-2017
<b>FINANCEMENT</b>	<b>248,3</b>	<b>329,4</b>	<b>183,7</b>	<b>761,4</b>
<b>Financement extérieur (net)</b>	<b>145,1</b>	<b>109,2</b>	<b>119,8</b>	<b>374,1</b>
<b>Emprunts</b>	<b>225,2</b>	<b>149,9</b>	<b>171,2</b>	<b>546,3</b>
Projets	160,5	149,9	121,4	431,8
Prêts budgétaires	64,7	0,0	49,8	114,5
Amortissement	-97,5	-58,4	-69,6	-225,5
Annulation de la dette (PPTE)	17,4	17,7	18,2	53,3
Variation d'arriérés	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Financement intérieur (net)</b>	<b>103,2</b>	<b>220,1</b>	<b>63,9</b>	<b>387,2</b>

Source : DGB

Figure 1 : Part des sources de financement du déficit budgétaire



## 2.2 Situation de la dette en fin 2017

42. Le stock de la dette publique du Mali en fin 2017 est estimé à 3 167,7 milliards de FCFA, dont 2 182,2 milliards de FCFA de dette extérieure y compris celle du FMI et 985,5 milliards de FCFA de dette intérieure.

Tableau 11: Encours de la dette publique entre 2014 et 2017 (en milliards de FCFA)

	2014	2015	2016	2017 *
<b>Total de l'encours</b>	<b>1 930,0</b>	<b>2 376,0</b>	<b>2 986,4</b>	<b>3 167,7</b>
Dette extérieure**	1 484,6	1 754,4	2 073,9	2 182,2
Dette intérieure	445,4	621,6	912,5	985,5
<b>Total des tirages</b>	<b>565,7</b>	<b>698,9</b>	<b>567,1</b>	<b>662,0</b>
Dette extérieure	110,6	204,6	114,3	188,6
Dette intérieure	455,1	494,3	452,8	473,4
<b>Total du service de la dette ***</b>	<b>359,1</b>	<b>392,0</b>	<b>240,7</b>	<b>536,8</b>
Dette extérieure	68,8	69,0	80,4	96,2
Dette intérieure	290,3	323,0	160,3	440,6
<b>Total des remboursements de principal</b>	<b>337,2</b>	<b>365,7</b>	<b>194,7</b>	<b>469,6</b>
Dette extérieure	49,9	47,0	55,0	69,3
Dette intérieure	287,3	318,7	139,7	400,3
<b>Total des paiements d'intérêts et de commissions</b>	<b>21,9</b>	<b>26,3</b>	<b>46,0</b>	<b>67,2</b>
Dette extérieure	18,9	22,0	25,4	26,9
Dette intérieure	3,1	4,3	20,6	40,3

Source : DGDP

**NB :**

\* Chiffres provisoires pour l'encours et les tirages en 2017 ;

\*\* Dette extérieure y comprise celle due au FMI ;

\*\*\* Service effectivement payé ou Service payé hors allègements PPTE.



## 2.3 Analyse des projections budgétaires 2019-2021

43. L'analyse des projections budgétaires est faite sur la base de la présentation du Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE).

### 2.3.1 Analyse de la projection des ressources 2019-2021

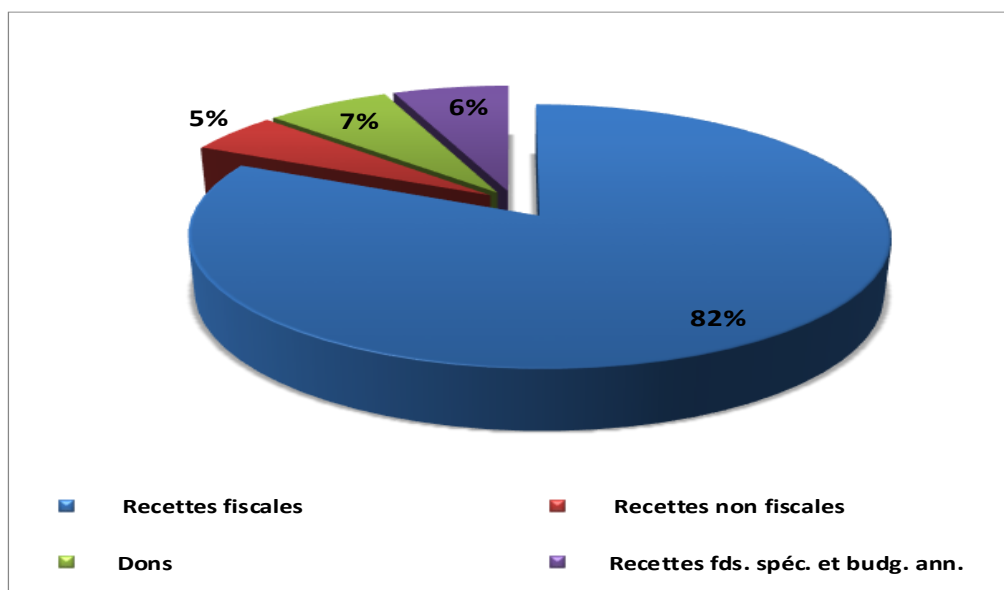
44. Les ressources (recettes et dons) sont projetées à 2392,2 milliards de FCFA en 2021 contre 1 948,9 milliards de FCA dans le budget 2018. Elles connaîtraient une croissance moyenne de 8,4% sur la période 2019-2021 contre 9,5 % sur la période 2015-2017.

Tableau 12 : Projection des ressources 2018-2021

Rubriques	2018	2019	2020	2021	Taux crois. moyen 2019- 2021
<b>RECETTES, DONNS</b>	<b>1 948,9</b>	<b>2 035,4</b>	<b>2 208,2</b>	<b>2 392,2</b>	<b>8,4%</b>
<b>Recettes totales</b>	<b>1 834,3</b>	<b>1 896,5</b>	<b>2 057,6</b>	<b>2 229,6</b>	<b>8,4%</b>
<b>Recettes budgétaires</b>	<b>1 711,1</b>	<b>1 765,6</b>	<b>1 918,2</b>	<b>2 080,8</b>	<b>8,6%</b>
<b>Recettes fiscales</b>	<b>1 498,8</b>	<b>1 656,8</b>	<b>1 804,5</b>	<b>1 969,5</b>	<b>9,0%</b>
<b>Impôts directs</b>	<b>459,6</b>	<b>516,5</b>	<b>562,2</b>	<b>613,8</b>	<b>9,0%</b>
<b>Impôts indirects</b>	<b>1 039,2</b>	<b>1 140,3</b>	<b>1 242,3</b>	<b>1 355,7</b>	<b>9,0%</b>
TVA	562,2	617,2	672,3	730,6	8,8%
Taxes sur produits pétroliers	95,2	102,0	113,2	126,0	11,1%
Taxes sur les importations	192,3	209,0	225,3	244,3	8,1%
Autres droits et taxes	257,3	284,1	308,2	336,7	8,9%
<b>Recettes non fiscales</b>	<b>212,3</b>	<b>108,8</b>	<b>113,7</b>	<b>111,2</b>	<b>1,1%</b>
<b>Recettes fds. spéc. et budg. ann.</b>	<b>123,2</b>	<b>130,9</b>	<b>139,4</b>	<b>148,8</b>	<b>6,6%</b>
<b>Dons</b>	<b>114,6</b>	<b>138,9</b>	<b>150,7</b>	<b>162,6</b>	<b>8,2%</b>
Projets	81,0	90,0	100,0	110,0	10,6%
Budgétaires	26,2	26,3	26,5	26,7	0,6%
Appui budgétaire	7,4	22,6	24,2	25,9	7,1%

Source : DGB

Figure 2 : Part moyenne des catégories de ressources

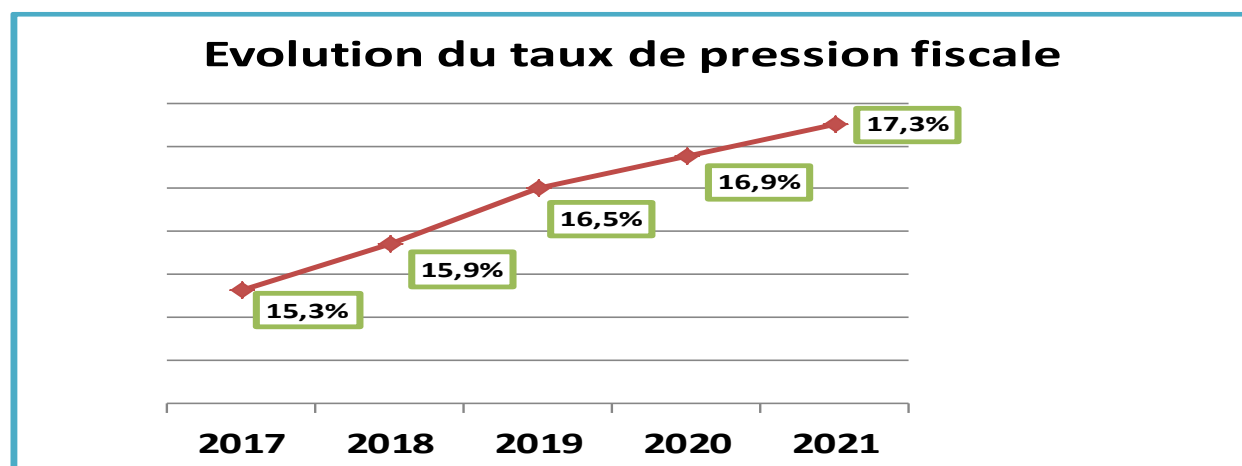


## a. Projections par nature de ressources

### ❖ Les recettes fiscales

45. Les recettes fiscales nettes sont projetées en moyenne à 1 810,3 milliards de FCFA sur la période 2019-2021 contre 1 498,8 milliards en 2018. Elles représenteraient une croissance moyenne annuelle de 9,0% sur la même période contre 11,8 % sur la période 2015-2017.
46. Les objectifs de taux de pression fiscale du cadrage budgétaire 2019-2021 seront respectivement de 16,5 %, 16,9% et 17,3 %.

Figure 3 : Evolution du taux de pression fiscale 2017-2021



### ❖ Les recettes non fiscales

47. Les recettes non fiscales, constituées entre autres des recettes domaniales, des dividendes reçus des sociétés minières et recettes tirées de l'or, sont projetées en moyenne à 111,2 milliards de FCFA entre 2019-2021, soit en baisse par rapport à leur niveau dans le budget 2018 prévu à 212,3 milliards. Le niveau élevé des recettes non fiscales en 2018 s'explique essentiellement par les ressources provenant de la vente des licences téléphoniques.

### ❖ Les dons

48. Les appuis budgétaires sont projetés en moyenne à 150,7 milliards entre 2019-2021 contre 114,6 milliards en 2018. Ils enregistreraient une croissance moyenne annuelle de 8,2% imputable aux appuis projets contre une baisse d'environ 21,2% entre 2015 et 2017.

## b. Les mesures pour augmenter les recettes budgétaires

49. En vue d'atteindre les objectifs de mobilisation des recettes budgétaires, le gouvernement mettra en œuvre les recommandations contenues dans le Mémorandum de Politique Economique et Financière (MPEF) issu des différentes Revues de la FEC avec le FMI et de celles contenues dans le rapport d'étude sur l'évaluation du montant et du processus d'octroi des exonérations fiscales et douanières financé par l'UE.

Il s'agira essentiellement de :

- poursuivre la réduction progressive des exonérations à travers le paiement de tous les marchés publics en toutes taxes incluses et la révision de différents textes, notamment le code minier, le Code des

investissements, le Code général des impôts, le Code des douanes, le Code pétrolier, la loi sur la promotion immobilière, la Loi sur les Associations et toute autre législation fiscale ;

- poursuivre les efforts d'amélioration de l'administration fiscale, douanière, et domaniale en vue d'élargir l'assiette fiscale et accroître le rendement des impôts ;
- améliorer de manière durable le fonctionnement et le rendement de la TVA ;
- élargir l'assiette fiscale à travers la recherche de nouvelles niches ;
- maîtriser l'érosion des recettes fiscales sur les produits pétroliers ;
- créer un environnement propice aux affaires et au civisme fiscal par le paiement à bonne date des créances sur l'Etat ;
- assurer une meilleure gestion du portefeuille de l'Etat et une amélioration du recouvrement des recettes domaniales ;

50. En outre, la mise en œuvre du nouveau programme de réforme des finances publiques 2017-2021 contribuera à rehausser le niveau de mobilisation des recettes budgétaires.

### 2.3.2 Analyse de la projection des charges 2019-2021

51. Les charges sont projetées en moyenne à 2 533,2 milliards de FCFA sur la période 2019-2021 contre 2 260 milliards en 2018. Elles progresseront en moyenne de 7,7 % par an contre 11,2 % sur la période 2015-2017. Le rythme d'évolution des charges de l'Etat est fortement influencé par les dépenses de personnel et celles liées au paiement d'intérêt de la dette publique. Entre 2019-2021, les charges représenteraient en moyenne 23,6 % du PIB contre en moyenne 24,9% dans la zone UEMOA.

52. D'une manière générale, l'évolution des charges s'explique entre autres par : (i) l'incidence de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali ; (ii) le financement des investissements structurants ; (iii) l'incidence de la Loi d'Orientation et de Programmation Militaire (LOPM) et de la Loi de Programmation relative à la Sécurité Intérieure ; (iv) les efforts soutenus en faveur du secteur de l'Agriculture et (v) la consolidation des acquis des secteurs sociaux.

Tableau 13 : Projection des charges selon la présentation TOFE 2018-2021 (en milliards FCFA)

Rubriques	2018	2019	2020	2021	Taux crois. Moy 19-21
<b>Dépenses Totales, Prêts Nets</b>	<b>2 260,0</b>	<b>2 349,2</b>	<b>2 527,7</b>	<b>2 722,7</b>	<b>7,7%</b>
<b>Dépenses budgétaires</b>	<b>2 147,2</b>	<b>2 218,3</b>	<b>2 388,3</b>	<b>2 573,8</b>	<b>7,7%</b>
<b>Dépenses courantes</b>	<b>1 249,7</b>	<b>1 276,6</b>	<b>1 384,0</b>	<b>1 487,5</b>	<b>7,9%</b>
Personnel	516,4	549,4	613,5	669,6	10,4%
Biens et Services	323,5	302,8	311,4	321,5	3,0%
Transferts et subventions	331,5	334,1	357,1	382,4	7,0%
Intérêts dus	78,3	90,3	102,0	114,0	12,4%
Dette intérieure	47,3	60,5	69,7	79,1	14,3%
Dette extérieure	31,0	29,8	32,3	34,9	8,2%
<b>Dépenses en capital</b>	<b>897,5</b>	<b>941,7</b>	<b>1 004,3</b>	<b>1 086,3</b>	<b>7,4%</b>
Financement extérieur	257,4	282,6	304,2	325,9	7,4%
Financement domestique	640,1	659,1	700,1	760,4	7,4%
Dépenses fonds spéciaux et budgets annexes	123,2	130,9	139,4	148,8	6,6%
<b>Prêts nets</b>	<b>-10,4</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>-</b>

Source : DGB

Tableau 14 : Evolution des dépenses en % du PIB des pays de l'UEMOA 2018-2021

	2018	2019	2020	2021	Moyenne 19-21
<b>UEMOA</b>	<b>25,4</b>	<b>25,0</b>	<b>25,0</b>	<b>24,8</b>	<b>24,9</b>
Bénin	21,9	20,2	19,5	18,9	19,5
Burkina-Faso	26,8	27,5	27,3	27,5	27,4
Côte d'Ivoire	24,8	24,5	24,5	24,5	24,5
Guinée-Bissau	20,8	20,8	21,3	20,7	20,9
<b>Mali</b>	<b>23,9</b>	<b>23,4</b>	<b>23,6</b>	<b>23,9</b>	<b>23,6</b>
Niger	27,3	26,4	26,0	24,4	25,6
Sénégal	27,7	27,6	27,5	27,6	27,6
Togo	27,8	25,6	26,2	25,7	25,8

Source : MEF, FMI (Rapport d'exécution de la surveillance multilatérale de l'UEMOA, avril 2017).

#### a. Les dépenses courantes

53. Les dépenses courantes sont projetées en moyenne à 1 382,7 milliards de FCFA entre 2019-2021 contre 1 249,7 milliards en 2018, soit une progression moyenne annuelle de 7,9 % sur la période 2019-2021 contre 9,5% pour la période 2015-2017. Par rapport au PIB, leur évolution se situerait en moyenne autour de 12,9% du PIB entre 2019-2021 contre 15% dans la zone UEMOA. L'évolution des dépenses courantes est tirée par :

##### o les dépenses de personnel

54. La projection des dépenses de personnel a été faite en tenant compte des critères de convergence de l'UEMOA (pourcentage des dépenses de personnel par rapport aux recettes fiscales  $\leq$  à 35 %). Les dépenses de personnel représenteront en moyenne 33,7 % des recettes fiscales.

55. La masse salariale en 2018 s'élève à 516,4 milliards FCFA et se chiffrera en moyenne à 610,9 milliards entre 2019-2021, soit une progression moyenne de 10,4 % par an contre 9,9 % sur la période 2015-2017. La projection tient compte de l'incidence des recrutements annuels, de l'incidence des accords avec les organisations syndicales, de la LOPM et de la LPSI.

##### o les dépenses de biens et services

56. Les dépenses de biens et services connaîtraient une croissance moyenne de 3,0% par an entre 2019-2021 contre 6,8% constatés pendant la période 2015-2017. En valeur absolue, ces dépenses passeraient de 323,5 milliards en 2018 à 311,9 milliards en moyenne sur la période 2019-2021. La politique budgétaire vise à maîtriser les dépenses de fonctionnement de l'administration tout en renforçant : i) les acquis dans les secteurs sociaux (santé, Education et Développement social, Hydraulique, etc.), ii) la mise en œuvre de la LOPM, de la LPSI et de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali.

##### o les transferts et subventions

57. Les transferts et subventions s'élèvent à 331,5 milliards en 2018 et s'établiraient en moyenne à 357,9 milliards sur la période 2019-2021, soit en moyenne annuelle une progression de 7,0 % contre 8,1 % entre 2015-2017. Ces dépenses visent essentiellement à améliorer l'offre et la qualité des services sociaux de base, la prise en charge de la retraite, de certaines maladies (cancer, sida, paludisme...) et des intrants agricoles.

○ **les intérêts de la dette publique**

58. Les intérêts sont prévus en moyenne à 102,1 milliards sur la période 2019-2021 contre 78,3 milliards en 2018, soit une augmentation moyenne de 12,4 %.

**b. les dépenses en capital**

59. Les charges en capital sont prévues en moyenne à 1010,8 milliards entre 2019-2021 contre 897,5 milliards de FCFA en 2018. Elles progresseraient en moyenne 7,4 % par an sur la période du cadrage contre 13,9 % pour la période 2015-2017. Le pourcentage des dépenses d'investissement financées sur les ressources internes rapportées aux recettes fiscales sera en moyenne de 39,1 % (au-dessus de la norme minimale de 20 % fixée par la CEDEAO).

60. L'augmentation des dépenses en capital est sous-tendue par la volonté du gouvernement de : **(i)** booster la croissance économique grâce aux investissements structurants dans les secteurs stratégiques tels que l'énergie, les infrastructures routières, la protection de l'environnement, etc. ; **(ii)** soutenir le développement rural à travers l'allocation de 15 % du budget conformément à l'engagement du Président de la République ; et **(iii)** renforcer la mise en œuvre la LOPM, de la LPSI et de l'accord pour la paix et la réconciliation au Mali.

**c. Les mesures d'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques**

61. Le gouvernement continuera à améliorer la gestion des finances publiques, en particulier en remédiant aux faiblesses mises en lumière par le PEFA 2016, l'évaluation du PAGAM/GFP II et les missions d'assistance technique du FMI, à travers la mise en œuvre du Plan de réforme de la gestion des finances publiques du Mali (PREM 2017-2021).

Il s'agira, durant la période 2019-2021, de poursuivre les actions visant à améliorer l'efficacité de la dépense publique en :

- améliorant la gestion des dépenses et la transparence des finances publiques à travers la mise en œuvre du nouveau cadre harmonisé des finances publiques de l'UEMOA ;
- améliorant la gestion des investissements publics par : **(i)** la réduction de l'écart d'efficience identifié lors de l'évaluation de la gestion des investissements publics (PIMA) d'août 2017 ; **(ii)** le renforcement de la culture de résultat dans la gestion des investissements par la mise en place progressive des contrats de performance appliqués aux projets d'investissement ; **(iii)** l'amélioration progressive des procédures de budgétisation et de suivi de l'exécution des crédits d'investissement ; **(iv)** l'introduction des évolutions réglementaires liées aux partenariats publics privés (PPP).
- améliorant la gestion de la dette intérieure ;
- accélérant la production et l'audit des comptes annuels de l'Etat ;
- renforçant le suivi des délais de paiement afin d'éviter la constitution d'arriérés ;
- renforçant le contrôle interne et externe des dépenses publiques à travers la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Contrôle Interne (SNCI) et le renforcement des capacités de la Section des Comptes de la Cour Suprême ;
- améliorant la gestion de la trésorerie à travers la poursuite de la mise en œuvre du Compte Unique du Trésor (CUT).

### 2.3.3 Projections des soldes budgétaires 2019-2021

62. Selon la présentation TOFE, le déficit global dons inclus et le déficit global hors dons ressortiront respectivement en moyenne à 318,7 milliards et à 460,4 milliards de FCFA sur la période du cadrage contre respectivement 311,1 milliards et 425,7 milliards en 2018. Le déficit global dons inclus en pourcentage du PIB serait conforme à la norme de l'UEMOA sur la période tandis que le critère de la CEDEAO relatif au déficit global dons inclus (3,0 % du PIB) ne serait pas respecté.

63. La trajectoire du déficit serait liée à une nette amélioration de la mobilisation des recettes budgétaires consécutive à la mise en œuvre des réformes entreprises au niveau des administrations fiscales et non fiscales.

Tableau 15 : Evolution du déficit global 2018-2021

Rubriques	2018	2019	2020	2021	Moyenne 2019-21
Solde global dons inclus base engagement (en milliards FCFA)	-311,1	-313,7	-319,4	-330,5	-318,7
Solde global dons exclus base engagement (en milliards FCFA)	-425,7	-452,7	-470,1	-493,0	-460,4
Solde global dons inclus base engagement (%PIB)	-3,3%	-3,1%	-3,0%	-2,9%	-3,0%
Solde global dons exclus base engagement (%PIB)	-4,5%	-4,5%	-4,4%	-4,3%	-4,4%

Source : DGB, TOFE

Figure 4: Tendance du solde budgétaire global

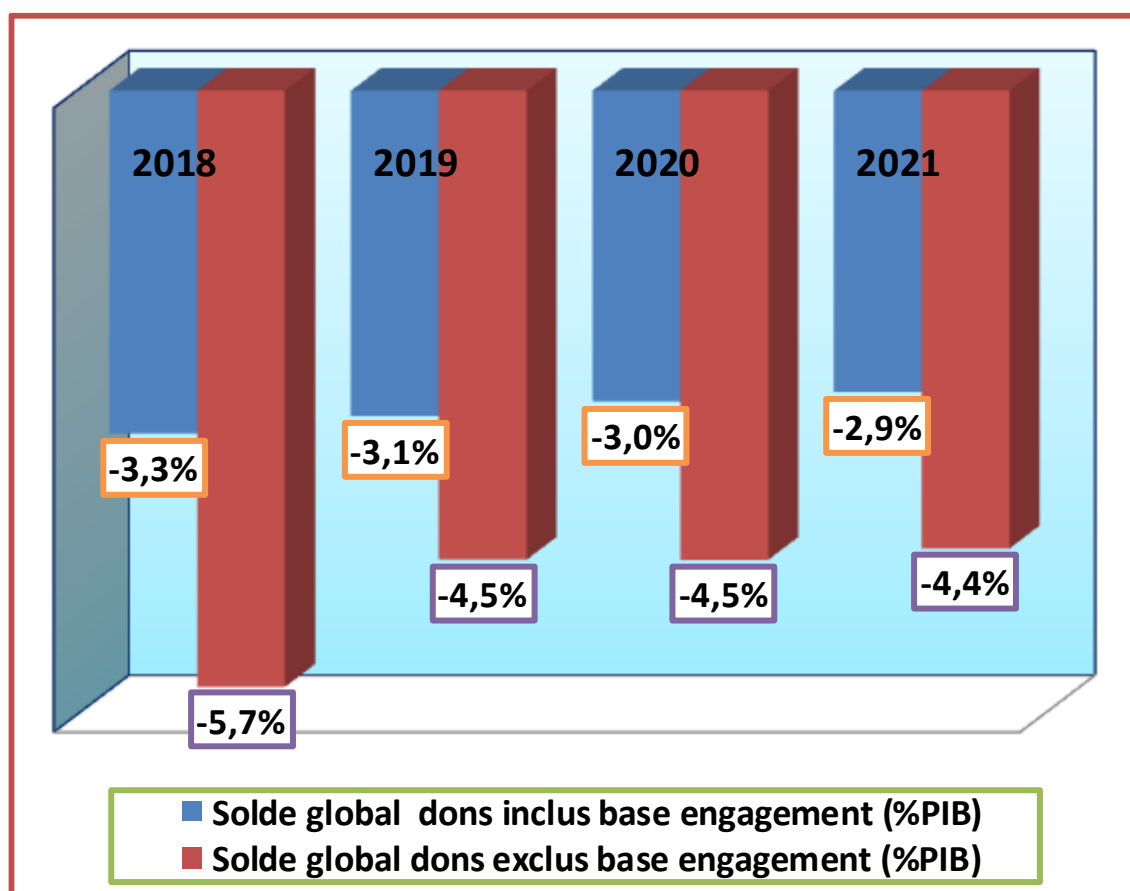


Tableau 16: Solde budgétaire global dons inclus base caisse (en pourcentage du PIB) des pays de l'UEMOA 2018-2021

	2018	2019	2020	2021	Moyenne 19-21
UEMOA	-3,7	-3,0	-2,7	-2,5	- 2,7
Bénin	-4,3	-1,9	-0,8	-0,2	- 1,0
Burkina-Faso	-3,5	-3,5	-3,5	-3,5	- 3,5
Côte d'Ivoire	-3,5	-3,1	-2,9	-3,0	- 3,0
Guinée-Bissau	-2,1	-1,6	-1,7	-0,8	- 1,4
<b>Mali</b>	<b>-3,6</b>	<b>-3,1</b>	<b>-3,0</b>	<b>-2,9</b>	<b>- 3,0</b>
Niger	-6,2	-4,7	-2,9	-0,9	- 2,8
Sénégal	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	- 3,0
Togo	-3,2	-0,3	0,0	0,1	- 0,1

Source : DGB-MEF ; Rapport d'exécution de la surveillance multilatérale de l'UEMOA, avril 2017.

### 2.3.4 Projection des financements du déficit

64. Le déficit budgétaire ne serait couvert que partiellement par les financements extérieur et intérieur. Il se dégagera un écart de financement<sup>2</sup> de :

- 379,9 milliards en 2019 ;
- 421,6 milliards en 2020 ;
- 361,5 milliards en 2021.

65. Le niveau élevé du besoin de financement sur la période du cadrage (2019-2021), est lié au remboursement des obligations du trésor arrivant à échéance. La tendance du besoin de financement connaîtrait un fléchissement à partir de 2020 en partie liée aux efforts de mobilisation des recettes intérieures et la rationalisation des dépenses courantes. Pour consolider cette tendance et conformément aux conclusions et recommandations de l'analyse de viabilité de la dette publique réalisée par le FMI indiquant un risque d'endettement modéré jusqu'en 2035, la stratégie d'endettement du Mali sur la période 2018-2020 a été bâtie sur un scénario visant la viabilité de la dette à long terme à travers le recours au financement concessionnel et des obligations de maturité longue.

Tableau 17 : Projection des financements (en milliards de CFA) 2018-2021

	2018	2019	2020	2021
<b>FINANCEMENT (net)</b>	<b>335,8</b>	<b>-66,2</b>	<b>-102,2</b>	<b>-31,0</b>
<b>Financement extérieur (net)</b>	<b>133,3</b>	<b>121,9</b>	<b>110,6</b>	<b>108,2</b>
Emprunts	206,0	208,5	221,3	234,0
Projets	169,0	170,0	180,0	190,0
Prêts budgétaires	37,0	38,5	41,3	44,0
Amortissement	-91,7	-104,5	-119,6	-134,8
Annulation de la dette (PPTE)	19,0	17,8	9,0	9,0
<b>Financement intérieur (net)</b>	<b>202,5</b>	<b>-188,1</b>	<b>-212,8</b>	<b>-139,2</b>
<b>ECART de FINANCEMENT</b>	<b>0,0</b>	<b>379,9</b>	<b>421,6</b>	<b>361,5</b>

Source : DGB, TOFE

<sup>2</sup> L'écart de financement correspond à la différence entre le déficit budgétaire projeté et le financement disponible projeté.

## 2.4 Situation des critères de convergence de l'UEMOA et de la CEDEAO

66. Au plan des engagements communautaires, les efforts en matière de respect des critères de convergence de l'UEMOA et de la CEDEAO seront maintenus. Les tableaux ci-dessous indiquent la position du Mali sur la période du cadrage.

Tableau 18 : Situation des critères de convergence de l'UEMOA 2018-2021

Critères de convergence	Norme UEMOA	2018	2019	2020	2021
<b>Critères de premier rang</b>					
Ratio du solde budgétaire global, dons inclus en % du PIB	≥-3%	-3,3%	-3,1%	-3,0%	-2,9%
Taux d'inflation	≤3%	1,3%	1,6%	1,9%	2,1%
Encours de la dette publique rapporté au PIB	≤70%	36,1%	37,0%	38,3%	39,4%
<b>Critères de second rang</b>					
Masse salariale sur recettes fiscales	≤35%	34,5%	33,2%	34,0%	34,0%
Taux de pression fiscale	≥20%	15,9%	16,5%	16,9%	17,3%
<b>Nombre de critères respectés</b>		<b>3/5</b>	<b>3/5</b>	<b>4/5</b>	<b>4/5</b>

Source : MEF, FMI (8<sup>ème</sup> revue FEC, octobre 2017)

Tableau 19: Situation des critères de convergence de la CEDEAO 2018-2021

Critères de convergence	Norme CEDEAO	2018	2019	2020	2021
<b>Critères de premier rang</b>					
Solde global hors dons/PIB	≤ 3%	-3,3%	-3,1%	-3,0%	-2,9%
Taux d'inflation en fin de période	≤ 5%	1,4%	1,7%	2,0%	2,2%
Financement du déficit budgétaire par la Banque centrale en % des recettes fiscales de l'année antérieure*	≤ 10%				
Réserves Extérieures en mois d'importations*	≥ 3				
<b>Critères de second rang</b>					
Ratio de l'encours de la dette rapporté au PIB	≤70%	36,1%	37,0%	38,3%	39,4%
Variation du taux de change nominal*	+/-10%				

Source : MEF, FMI (8<sup>ème</sup> revue FEC, octobre 2017)

NB :\* le critère n'est pas applicable aux pays de l'UEMOA



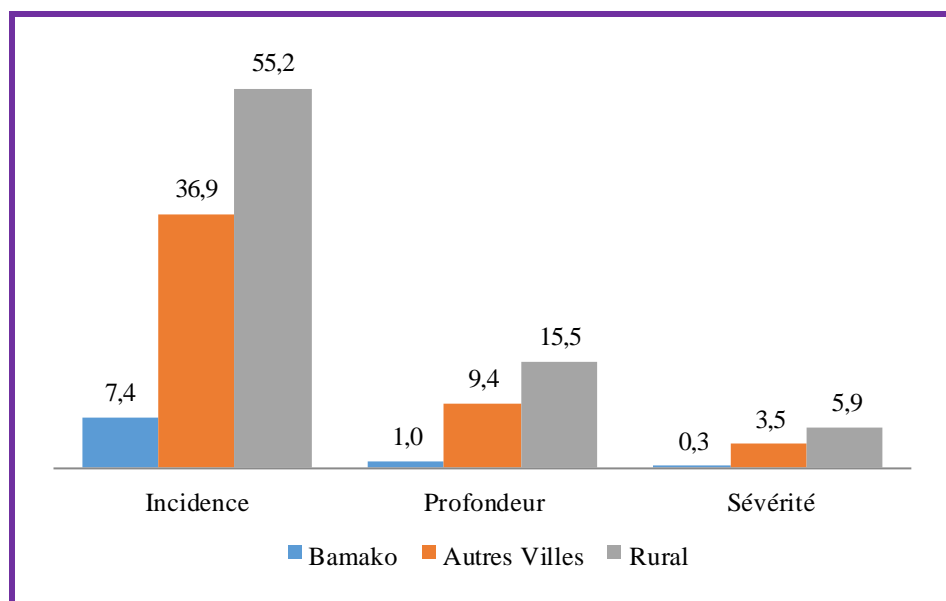
### III. LA MISE EN ŒUVRE DES STRATEGIES NATIONALES ET SECTORIELLES

#### 3.1 Réalisations récentes dans la mise en œuvre des stratégies nationales et sectorielles

##### Lutte contre la Pauvreté et l'Inégalité

67. L'incidence de la pauvreté aurait, selon les dernières données statistiques, légèrement diminué passant de 47,2% en 2015 à 46,8% en 2016. Il convient toutefois, de signaler que cette diminution n'est pas suffisamment significative pour se prononcer définitivement sur le caractère substantiel et durable du niveau de pauvreté. Depuis 2013, ce niveau fluctue autour de 47%. La situation de la pauvreté concerne plus de 8 millions d'individus. Les résultats de l'enquête révèlent une incidence de la pauvreté estimée à 7,4 % à Bamako contre respectivement 36,9 % et 55,2 % dans les autres villes et en milieu rural. L'ampleur de la pauvreté est la plus élevée à Sikasso, Mopti et Ségou avec des incidences respectives de 66,2 %, 64,6 % et 55,5 %.
68. On observe la même tendance au niveau de la profondeur aussi bien que de la sévérité c'est-à-dire qu'il y a plus d'efforts à fournir en termes de ressources pour réduire la pauvreté dans les autres villes et en milieu rural qu'à Bamako.

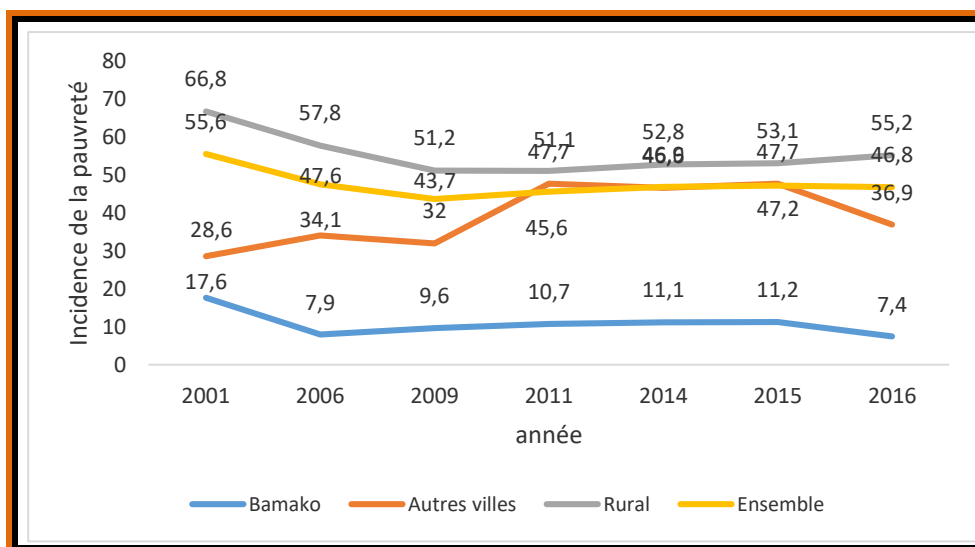
**Figure 5:** Indices de pauvreté selon le milieu de résidence (en %)



**Source :** Rapport 2016 de mise en œuvre du CREDD (2016-2018)

69. L'évolution de la pauvreté est marquée par une tendance baissière de 2001 à 2009 liée à une diminution substantielle de celle-ci dans le monde rural. A partir du choc de 2012, elle a affiché la hausse jusqu'en 2015 en rapport avec la tendance haussière des villes secondaires pour baisser légèrement en 2016 et se retrouver à 46.8% (voir graphique).

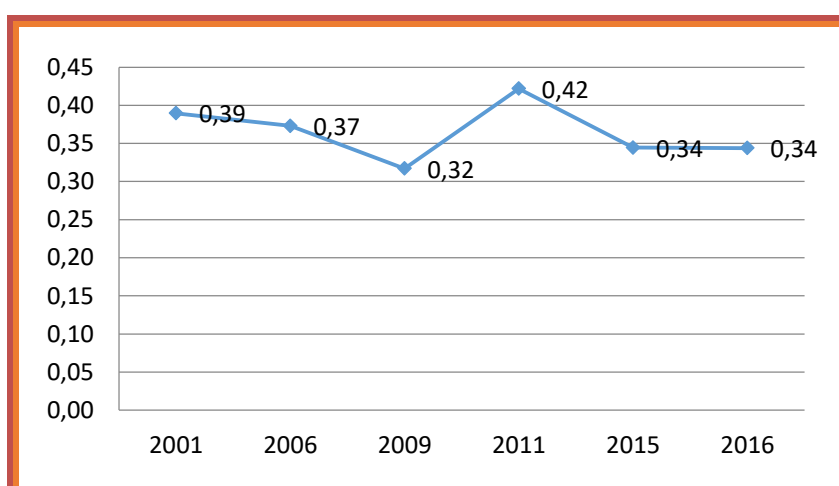
**Figure 6:** Évolution de l'incidence de la pauvreté selon le milieu de résidence (%)



**Source :** Rapport 2016 de mise en œuvre du CREDD (2016-2018)

70. S'agissant de l'inégalité, l'indice de Gini ressort globalement à 0,34 en 2016. L'analyse spatiale montre que l'inégalité à Bamako est la plus élevée (0,37) suivie des autres agglomérations urbaines (0,32), alors qu'elle est moins accentuée en milieu rural (0,29). L'inégalité la plus faible est observée à Tombouctou (0,19) suivi de Kayes (0,25).
71. L'analyse dynamique de l'inégalité sur la période 2001-2016 est mitigée. Elle est marquée par des fluctuations qui ne permettent pas de dégager une tendance. De 2001 à 2009, l'indice de Gini est passé de 0,39 à 0,32 traduisant ainsi une réduction substantielle des disparités. En 2011, l'indice est passé à 0,42 pour rechuter à 0,34 en 2016 marquant la très grande variabilité du phénomène d'une année à une autre.

**Figure 7 :** Évolution de l'inégalité entre 2001 et 2015 – coefficient de Gini



**Source :** Rapport 2016 de mise en œuvre du CREDD (2016-2018).

## Gouvernance, Paix, Sécurité et réconciliation nationale

72. Des avancées ont été obtenues par le Gouvernement en matière de lutte contre la corruption à travers notamment la révision du Code des marchés publics, l'adoption par l'Assemblée Nationale en 2014 de la loi relative à l'enrichissement illicite et la création de l'Office Central de Lutte contre l'Enrichissement Illicite (OCLEI). Le gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre la loi sur l'enrichissement illicite, en particulier le dispositif de dépôt des déclarations de patrimoines sous la supervision de la cour suprême et la diligence de l'OCLEI.
73. En matière de paix et de sécurité, des avancées notables ont été réalisées. Le gouvernement du Mali et les groupes armés ont signé en juin 2015, l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger. Le dialogue politique avec les groupes armés et la réconciliation, ont été promus comme des priorités nationales par le Président de la République, Ibrahim Boubacar KEITA et son Gouvernement. La relecture des textes de base de la décentralisation devrait permettre d'accélérer le processus de mise en œuvre de l'Accord.
74. En matière de justice et de réconciliation nationale, la Commission Vérité Justice et Réconciliation a effectivement démarré ses travaux. Pour améliorer son caractère inclusif et accroître la représentation des mouvements signataires, le Gouvernement a adopté des textes modificatifs pour porter le nombre des membres à 25. Ainsi, dix (10) commissaires supplémentaires ont été nommés. Le Gouvernement a élaboré un avant-projet de document sur la justice transitionnelle, assorti d'un plan d'actions et un plan national de mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Ce plan national permettra de développer des stratégies de lutte contre les violences basées sur le genre et de participer à la mise en œuvre de l'Accord.
75. En matière de défense et de sécurité, la mise en œuvre de la Loi d'Orientation et de Programmation Militaire (LOPM 2015-2019) et la Loi de Programmation de la Sécurité Intérieure (LPSI 2017-2021) se poursuivent. Le Gouvernement a procédé à la nomination du Président de la Commission Nationale Désarmement -Démobilisation-Réinsertion (DDR) et du Président de la Commission d'Intégration. Les effectifs de ces Commissions et celui du Conseil National pour la Réforme du Secteur de la Sécurité sont désormais au complet avec la nomination des représentants des parties signataires.
76. Par ailleurs, la Commission Technique de sécurité et le Mécanisme Opérationnel de Coordination ont présenté un plan de mise en œuvre des arrangements sécuritaires pour le nord, prévoyant le déploiement de patrouilles mixtes pour sécuriser le processus de cantonnement et de désarmement, démobilisation et réintégration. Aussi, la mise en place et l'opérationnalisation de la force conjointe du G5 Sahel constituent des avancées notoires pour la stabilisation et la sécurisation du pays.

## Relance économique

77. En 2016, la croissance économique est restée vigoureuse en atteignant 5,8 % contre 6,0 % en 2015. Cette croissance a été soutenue par les efforts du gouvernement en faveur du développement rural qui a bénéficié d'un appui substantiel en termes d'allocations budgétaires. Des efforts ont été aussi consentis dans le domaine des infrastructures structurantes et du développement des services. L'augmentation continue de la production et de la productivité du secteur agricole durant les dernières années contribue à la sécurité alimentaire et à l'amélioration des conditions de vie des populations, particulièrement en milieu rural.
78. Des efforts importants ont été faits dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires. En effet, dans le rapport du classement Doing Business 2017, le Mali s'est classé 141<sup>ème</sup> sur 190 pays concernés.

Au sein de la zone l'UEMOA, le Mali s'est classé leader en matière de facilité de faire les affaires. Cependant, la situation semble se détériorer selon le rapport Doing Business 2018 car le Mali n'a pas mis en œuvre de réformes du climat des affaires sur la période concernée par le rapport, d'où la perte de deux points en se classant 143<sup>ème</sup> sur 190 pays.

### Secteurs sociaux

79. Les évolutions des indicateurs du secteur de l'éducation sont jugées globalement préoccupantes. Bien que certains indicateurs comme le taux brut de scolarisation, le taux de succès au bac, le nombre d'étudiants dans le supérieur progressent positivement, l'augmentation du nombre d'élèves par maître, l'achèvement du premier cycle, le taux brut de scolarisation au secondaire font peser des doutes sérieux sur la performance du système éducatif dans les prochaines années, compte tenu de l'augmentation prévisible des effectifs des jeunes générations à venir.
80. Les indicateurs liés à la performance dans le secteur de la santé progressent plutôt favorablement même si la qualité des soins et l'accessibilité géographique sont encore insuffisantes. Le taux global de mortalité intra hospitalière en pédiatrie dans les établissements publics hospitaliers (EPH), 11,1% en 2016, est globalement en baisse par rapport au niveau de 2015 (15,2%). Cependant, la proportion des décès maternels dans les EPH a augmenté. Le taux de prévalence contraceptive, le taux d'accouchements assistés, le nombre de césariennes ont progressé favorablement. Par contre, l'accessibilité géographique au PMA à moins de 5km est restée stationnaire et celle à moins de 15 km a connu une légère baisse de 6 points, malgré la création de 56 nouveaux CSCOM en 2016.
81. L'accès à l'emploi est un enjeu majeur pour les jeunes qui arrivent sur le marché du travail avec ou sans qualification. Le taux de chômage a progressé de 0,45 point en passant de 9,60% en 2015 à 10,05% en 2016. Les créations d'emplois dans le secteur formel sont insuffisantes. En termes de créations d'emplois, 67 204 emplois ont été créés en 2016 dans le secteur formel dont 20 908 (soit 31,1%) emplois privés et 46 296 (soit 68,9%) emplois publics.
82. L'accès à l'eau et à l'assainissement progresse. Toutefois, l'accès à une infrastructure d'assainissement constitue encore un privilège occasionnant des problèmes importants liés à l'hygiène et à l'insalubrité. L'accès à l'eau potable s'est amélioré passant de 65,3% en 2015 à 66,9% en 2016. L'accès à un service d'assainissement amélioré et durable a progressé de 24% en 2015 à 27% en 2016.
83. La protection sociale progresse, permettant de couvrir de plus en plus de personnes contre les accidents de la vie. Toutefois, la cible pour atteindre la couverture universelle est encore très éloignée. En effet, les mutuelles couvrent 5% de la population et les Instituts de Sécurité Sociale, 16% de la population.

### **3.2 Les priorités du gouvernement sur la période 2019-2021**

84. Le cadrage budgétaire 2019-2021 vise surtout à consolider des actions entamées dans le CREDD, document cadre de référence des politiques et stratégies nationales de développement.
85. **En termes d'allocations budgétaires, la priorité sera accordée à :**
  - la Loi d'Orientation et de Programmation Militaire (LOPM 2015-2019) ;
  - la Loi de Programmation relative à la Sécurité Intérieure (LPSI 2017-2021) ;
  - l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali ;
  - la mise en œuvre de l'engagement présidentiel d'allocation de 15% au secteur « Agriculture » ;
  - la consolidation des acquis dans les secteurs sociaux ;

- au financement des investissements structurants dans les secteurs productifs ;
- au renforcement des allocations pour la décentralisation budgétaire en vue de l'atteinte de 30% des recettes budgétaires transférées aux collectivités territoriales.

86. Les projections budgétaires sont mises en cohérence avec les priorités d'allocations budgétaires du CREDD. Ainsi, les allocations selon les axes stratégiques se présentent comme suit :

- le premier axe stratégique serait financé en moyenne à 769,3 milliards de F CFA, soit 27,1% des dépenses totales ;
- la part de l'axe stratégique 2 dans le budget serait en moyenne de 758,3 milliards de F CFA, soit 26,7 % des dépenses totales ;
- l'axe stratégique 3 représenterait en moyenne 927,3 milliards de F CFA, soit 32,7 % des dépenses totales.

87. Les paiements au titre de la dette publique seront évalués en moyenne à 384,0 milliards de F CFA représentant 13,5% des dépenses totales.

Tableau 20: Allocations budgétaires suivant les axes du CREDD (en milliards de FCFA) 2018-2021

AXES		2018	2019	2020	2021	Moyenne
		LFI	Proj.	Proj.	Proj.	2019-2021
AXE1 :	Croissance économique inclusive et durable	699,9	713,7	766,6	827,7	769,3
AXE2 :	Développement social et accès aux services sociaux de base	676,2	703,9	756,6	814,5	758,3
AXE3 :	Développement institutionnel et la gouvernance	845,7	865,2	926,3	990,3	927,3
Dette (intérêt + principal)		379,1	365,0	416,7	370,2	384,0
<b>TOTAL</b>		<b>2 600,8</b>	<b>2 647,8</b>	<b>2 866,2</b>	<b>3 002,7</b>	<b>2 838,9</b>

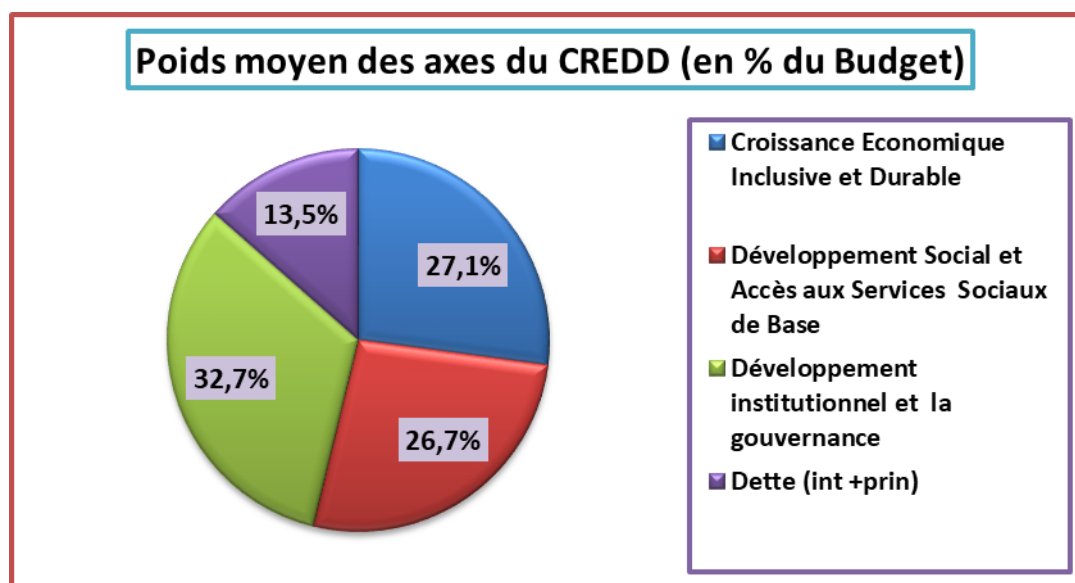
Source : DGB

Tableau 21 : Ratios par rapport aux dépenses totales 2018-2021

AXES		2018	2019	2020	2021	Moyenne
		LFI	Proj.	Proj.	Proj.	2019-2021
AXE1 :	Croissance économique inclusive et durable	26,9%	27,0%	26,7%	27,6%	27,1%
AXE2 :	Développement social et accès aux services sociaux de base	26,0%	26,6%	26,4%	27,1%	26,7%
AXE3 :	Développement institutionnel et la gouvernance	32,5%	32,7%	32,3%	33,0%	32,7%
Dette (intérêt + principal)		14,6%	13,8%	14,5%	12,3%	13,5%

Source : DGB

**Figure 8:** Part moyenne des axes du CREDD dans les dépenses totales



### 3.3 Analyse des allocations budgétaires 2019-2021 par fonction

88. L'analyse des dépenses par fonction permet de donner la structure des dépenses en fonction des objectifs socioéconomiques que les administrations publiques s'efforcent d'atteindre. Elle regroupe les dépenses publiques autour de dix (10) grandes fonctions appelées divisions, tels que présentées dans le tableau ci-après.

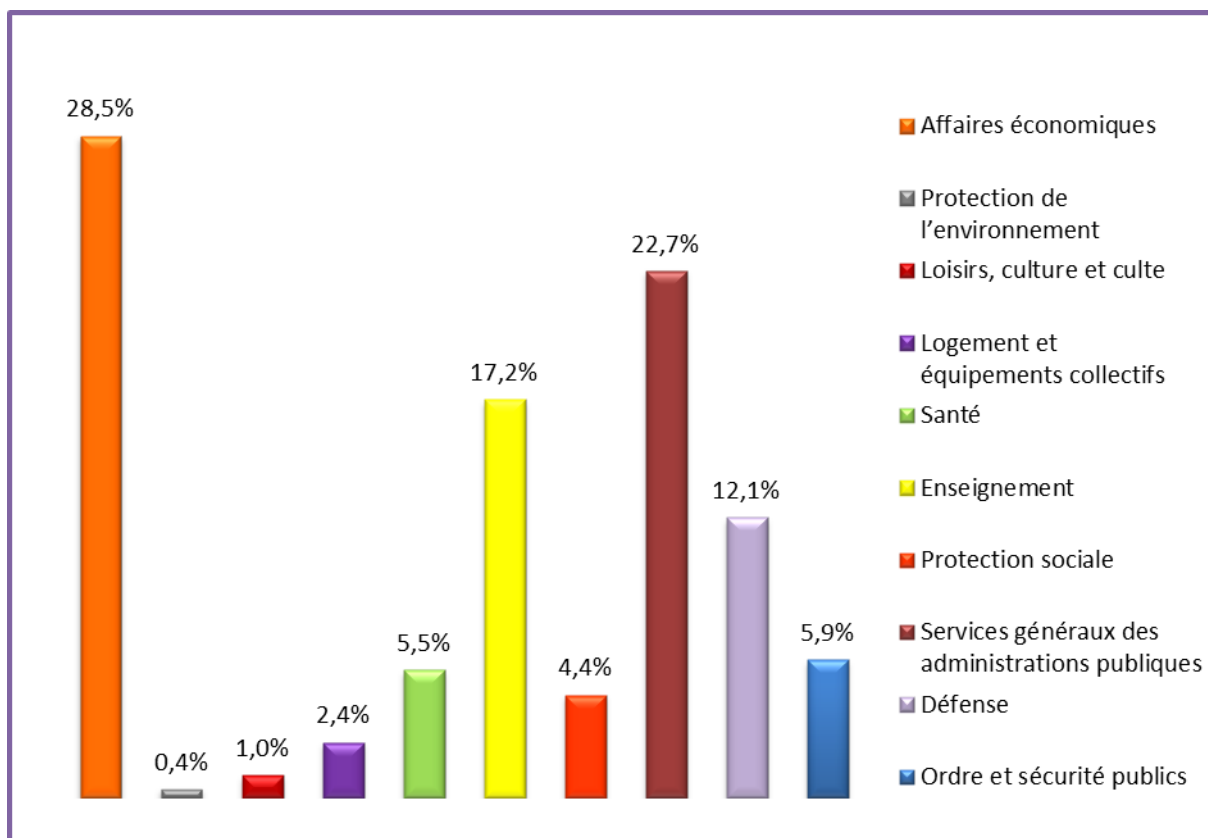
**Tableau 22:** Evolution des dépenses par fonction 2018-2021 (en milliards de FCFA)

Fonction	LFI 2018	Projections			moyenne 2019-2021	Taux de croissance 2019-2021
		2019	2020	2021		
Affaires économiques	668,7	682,0	732,5	791,2	735,2	7,7%
Protection de l'environnement	9,0	9,0	9,4	9,8	9,4	4,0%
Loisirs, culture et culte	22,2	22,7	24,7	26,7	24,7	8,6%
Logement et équipements collectifs	55,4	57,1	60,9	65,3	61,1	7,0%
Santé	124,5	130,8	141,4	151,7	141,3	7,7%
Enseignement	396,4	410,1	440,8	475,3	442,1	7,7%
Protection sociale	99,9	105,9	113,4	122,2	113,8	7,4%
Services généraux des administrations publiques	551,9	550,7	583,0	621,0	584,9	6,2%
Défense	272,3	284,8	311,7	336,4	311,0	8,7%
Ordre et sécurité publics	130,5	139,4	153,0	166,4	152,9	9,3%
<b>Total (hors remboursement dette)</b>	<b>2 330,8</b>	<b>2 392,4</b>	<b>2 570,9</b>	<b>2 765,9</b>	<b>2 576,4</b>	<b>7,5%</b>
<b>Dette (remboursement)</b>	<b>270,0</b>	<b>255,4</b>	<b>295,2</b>	<b>236,8</b>	<b>262,5</b>	<b>-3,7%</b>

Source : DGB

89. L'analyse des projections hors remboursement de la dette publique montre que les fonctions les plus dominantes sur la période 2019-2021 sont : affaires économiques (28,5%), services généraux des administrations publiques (22,7%) enseignement (17,2%) et la défense (12,1%) (Cf. figure 1).

**Figure 9: Poids moyen des dépenses par fonction 2019-2021**



### 3.3.1 Services Généraux des Administrations Publiques

90. Les allocations en faveur des services généraux des administrations publiques (hors remboursement dette publique) sont projetées en 2019 à 550,7 milliards de FCFA contre une inscription de 551,9 milliards dans le budget 2018. Elles s'établiraient à 583 milliards en 2020 et 621 milliards en 2021. Les dotations au titre de l'année 2019 permettront de :

- poursuivre la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali issu du processus d'Alger ;
- assurer le fonctionnement des Institutions de la République ainsi que l'administration publique ;
- renforcer les capacités des collectivités territoriales.

### 3.3.2 Défense

91. Les allocations budgétaires pour la défense sont projetées en moyenne à 311,0 milliards de FCFA contre 272,3 milliards de FCFA en 2018, soit un taux de croissance moyenne de de 8,7% sur la période 2019-2021. Au cours de la période, le poids moyen des dépenses de défense dans le budget d'Etat serait de 12,1%. Ces évolutions s'expliqueraient essentiellement par le renforcement des capacités opérationnelles des forces de défense nationale en lien avec la poursuite de la mise en œuvre de la Loi d'Orientation et de Programmation Militaire (LOPM).

### **3.3.3 Ordre et Sécurité**

92. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi de Programmation relative à la Sécurité Intérieure (LPSI) en vue de lutter contre l'insécurité sous toutes ses formes, les dépenses de sécurité s'établiraient à 139,4 milliards de FCFA en 2019, contre 130,5 milliards de FCFA dans le budget 2018. Elles sont projetées à 153,0 milliards de FCFA en 2020 et à 166,4 milliards de FCFA en 2021, soit un taux de progression de 9,3% sur la période du cadrage. Les augmentations se justifient par le renforcement des capacités opérationnelles de forces de la police, de la gendarmerie et de la protection civile et l'amélioration des services judiciaires.

### **3.3.4 Affaires économiques**

93. Les dépenses des affaires économiques sont projetées en moyenne à 735,2 milliards FCFA sur la période 2019-2021 contre 668,7 milliards de FCFA en 2018. Elles représentent en moyenne 28,5 % des dépenses totales hors remboursement de la dette publique, avec un taux de croissance annuel moyen de 7,7% sur la période 2019-2021. Cette hausse est imputable principalement à : (i) l'augmentation des dépenses en faveur du secteur agricole ; (ii) la réalisation des infrastructures publiques et (iii) le soutien à la production d'énergie.

Les principaux projets/programmes concerneront :

- la réalisation d'actions de développement durable au Mali ;
- l'aménagement du barrage de Taoussa ;
- le développement de l'irrigation ;
- le bitumage du tronçon Goma Coura-Tombouctou ;
- l'aménagement d'infrastructures routières structurantes (PAIRS) ;
- la construction du deuxième pont de Kayes ;
- la construction et le bitumage de la route Kolondièba-Zantièbougou (frontière RCI) ;
- la construction de la route Kayes–Kenièba.

### **3.3.5 Protection de l'environnement**

94. Les dépenses en faveur de la protection de l'environnement sont projetées à 9 milliards de FCFA en 2019, 9,4 milliards de FCFA en 2020 et 9,8 milliards de FCFA en 2021, soit une augmentation annuelle moyenne de 4,0% sur la période 2019-2021. Ces allocations viseront à préserver la diversité biologique et à lutter contre la pollution à travers la réalisation et la réhabilitation des ouvrages d'assainissements collectifs.

### **3.3.6 Logement et équipements collectifs**

95. Les dépenses relatives au logement et équipements collectifs qui s'élèvent à 55,4 milliards de FCFA dans le budget 2018, s'établiraient à 57,1 milliards FCFA, à 60,9 milliards et à 65,3 milliards de FCFA respectivement en 2019, 2020 et 2021. Ces dépenses visent entre autres à : (i) moderniser et encadrer l'urbanisme et l'habitat (ii) promouvoir l'accès à l'eau et à l'assainissement et (ii) garantir un cadre de vie sain et hygiénique. Les actions prioritaires relatives au logement et aux équipements collectifs porteront sur :

- la poursuite de la mise en œuvre du programme de construction de 50.000 logements sociaux ;
- la mise en œuvre de la réforme foncière sécurisée ;
- la mise en œuvre du programme d'urgence d'adduction d'eau potable en milieu rural ainsi que dans la ville de Bamako à travers Kabala.



### 3.3.7 Santé

96. Dans le cadre de la mise en œuvre du PRODESS, les allocations budgétaires du secteur de la santé sont projetées à 130,8 milliards de FCFA en 2019, à 141,4 milliards de FCFA en 2020 et s'établiraient à 151,7 milliards FCFA en 2021, soit un taux de croissance annuel moyen de 7,7% sur la période. En moyenne sur la même période, le montant se chiffrerait à 141,3 milliards de FCFA contre 124,5 milliards de FCFA en 2018. Les dépenses s'inscriront dans le cadre de l'amélioration de la qualité des services sanitaires et de la lutte contre le VIH/Sida à travers notamment :

- la construction et l'équipement des infrastructures de santé (Hôpitaux, Csréf, etc.) ;
- l'amélioration du plateau Technique des hôpitaux.

### 3.3.8 Loisirs, culture et culte

97. Les dépenses relatives aux Loisirs, culture et culte se chiffreraient à 22,7 milliards de FCFA en 2019, à 24,7 milliards de FCFA en 2020 et atteindront un montant de 26,7 milliards de FCFA en 2021. Avec un rythme d'augmentation moyen de 8,6%, elles afficheront un montant moyen de 24,7 milliards de FCFA sur la période du cadrage contre 22,2 milliards de FCFA en 2018. Ces allocations serviront à promouvoir les secteurs de l'artisanat et du tourisme, à fournir des services récréatifs, sportifs et culturels et soutenir des actions de culte et autres services communautaires.

98. Les principaux axes d'intervention concerneront :

- la redynamisation du cinéma malien ;
- la revalorisation du service national des jeunes ;
- la réalisation et l'aménagement des infrastructures culturelles et sportives.

### 3.3.9 Enseignement

99. Les dotations relatives à l'enseignement sont projetées à 410,1 milliards de FCFA en 2019, 440,8 milliards de FCFA en 2020 et 475,3 milliards de FCFA en 2021, soit un montant moyen de 442,1 milliards de FCFA contre 396,4 milliards de FCFA en 2018. Elles représentent en moyenne 17,2% des dépenses totales avec une augmentation annuelle moyenne de 7,7%. Cette augmentation confirme la volonté des plus hautes autorités du pays à rendre performant le système éducatif et de renforcer la qualité des ordres d'enseignement. Les priorités seront accordées à :

- le recrutement du personnel enseignant, chercheur et d'encadrement en nombre et en qualité ;
- la construction, la réhabilitation et l'équipement des infrastructures d'accueil des étudiants (pédagogiques, sociales et laboratoires) ;
- la maîtrise de la gestion de flux des étudiants.
- Etc.

### 3.3.10 Protection sociale

100. Les dépenses relatives à la protection sociale se chiffreraient à 105,9 milliards de FCFA en 2019, à 113,4 milliards de FCFA en 2020 et atteindront un montant de 122,2 milliards de FCFA en 2021. Avec un taux de progression moyen de 7,4%, elles afficheront un montant moyen de 113,8 milliards de FCFA sur la période du cadrage contre 99,9 milliards de FCFA en 2018. Ces dépenses visent d'une part, à assurer la prise en charge de la retraite vieillesse à travers les différents régimes d'assurance, et d'autre part, à fournir les appuis nécessaires aux populations défavorisées et les groupes vulnérables pour leur garantir une vie décente.

Elles permettent également d'appuyer la promotion du genre. Les actions prioritaires concernent les points ci-après :

- la mise en œuvre du programme national appui femmes opératrices économiques ;
  - la poursuite de la mise en œuvre du projet filets sociaux JIGUISEME-YIRI ;
  - l'appui aux organisations panafricaines des femmes ;
  - la poursuite de l'appui à l'autonomisation des femmes dans les filières agro-sylvo-pastorales et Karité ;
  - la poursuite de l'appui à l'autonomisation des femmes et à l'épanouissement des enfants ;
  - la mise en œuvre du projet d'appui à la promotion femmes rurales ;
- la réhabilitation des centres d'autopromotion des femmes.

## IV. SITUATION FINANCIÈRE DES ORGANISMES PUBLICS

### 4.1 Situation financière des Organismes de Sécurité Sociale

101. La sécurité sociale au Mali est gérée par trois organismes à savoir : (i) l'Institut National de Prévoyance Sociale (INPS) ; (ii) la Caisse Malienne de Sécurité Sociale (CMSS) et (iii) la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CANAM).

#### 4.1.1 L'Institut National de Prévoyance Sociale

102. L'Institut National de Prévoyance Sociale (INPS) a été créé par la loi n°61-59/AN-RM du 15 mai 1961 reprise et précisée par la loi N° 96-004 du 26 janvier 1996. Il est érigé en Établissement Public à caractère Administratif (EPA). L'INPS a pour mission de gérer les régimes de protection sociale, en faveur des travailleurs salariés définis par le code du travail.

103. Les régimes gérés par l'INPS sont :

- les Prestations familiales (PF) ;
- la prévention et la réparation des Accidents du travail et des Maladies professionnelles (ATMP) ;
- l'Assurance Vieillesse, Invalidité et Décès.

Pour compléter ces régimes, la loi confie à l'Institut la gestion d'une action sanitaire et sociale.

104. Par ailleurs, la loi N° 99-047 du 28 décembre 1999 a institué l'Assurance Volontaire pour permettre l'accès à la couverture sociale des membres des professions libérales, artisanales, commerciales et industrielle, ainsi que les travailleurs indépendants. Sa gestion est confiée à l'INPS.

105. Enfin, l'INPS est un organisme gestionnaire délégué du régime de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) institué suivant la loi n° 09-015 du 26 juin 2009. A ce titre, l'institut est chargé de l'immatriculation des assurés, l'encaissement des cotisations et du règlement des factures des prestataires conventionnés.

106. Les ressources de l'INPS proviennent des cotisations assises sur l'ensemble des rémunérations pour le régime obligatoire des salariés, les revenus des placements, les prestations récupérées, les cotisations de l'assurance volontaire.

**Tableau 23:** Evolution des assurés et employeurs affiliés à l'INPS

RUBRIQUES	Réalizations			Prévisions			
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'assurés	184 984	194 049	224 320	259 313	299 766	346 530	400 589
Nombre d'employeurs	29 188	31 004	32 864	34 836	36 926	39 141	41 490

Source : INPS

**Tableau 24:** Evolution des ressources de l'INPS

Rubriques	Réalizations			Prévisions			
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Cotisations (en milliards F CFA)	86,97	91,39	103,45	112,93	121,97	131,72	142,26
Autres recettes (en milliards F CFA)	4,29	5,11	6,57	8,89	9,60	10,37	11,20

Source : INPS

➤ **Situation financière de branches gérées par l'INPS**

107. Depuis plusieurs années les ressources provenant des cotisations de la branche retraite ne couvrent plus les dépenses techniques des prestations de vieillesse (cf. tableau 27). Ce déficit va grandissant d'année en année en dépit des multiples efforts en matière de recouvrement. Le financement du déficit est assuré par les excédents des branches des prestations familiales (cf. tableau 25) et des accidents du travail (cf. tableau 26).
108. Par ailleurs, Cette situation est devenue plus problématique à la suite de l'adoption de la loi sur l'AMO qui a supprimé les ressources dédiées à la protection contre la maladie dont le volet prévention médicale reste entièrement à la charge de l'INPS.
109. Le déséquilibre quasi structurel du régime de la retraite est lié à :
- la forte augmentation du nombre des nouveaux pensionnés et le niveau de plus en plus élevé des rémunérations servant au calcul des droits ;
  - des demandes croissantes des pensions anticipées (elles représentent 20% des montants payés en 2015) ;
  - des revalorisations périodiques des montants des pensions (dont la dernière date de 2015) ;
  - du faible taux de couverture des populations assujetties réduisant la base des cotisants ;
  - du transfert des contractuels dans le corps des fonctionnaires ;
  - au cumul des arriérés de cotisation dus par les sociétés et entreprises publiques restructurées ou privatisées.
110. En effet, dix ans après la dernière étude actuarielle, la question de l'équilibre des régimes et leur pérennisation restent d'actualité, d'où la nécessité de commanditer une autre étude dont la réalisation est en cours. Cette étude permettra d'avoir une vision synoptique et de prendre des mesures conséquentes pour l'avenir de l'ensemble des régimes.

**Tableau 25** : Situation financière de la branche Prestations Familiales

Rubriques	Réalisation			Prévision			
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Cotisations (en milliards F CFA)</b>	35,02	36,91	43,47	44,85	49,34	54,27	59,70
<b>Dépenses (en milliards F CFA)</b>	6,72	8,29	11,14	14,72	19,43	25,64	33,85
<b>Résultats (en milliards F CFA)</b>	28,31	28,62	32,33	30,13	29,91	28,63	25,85

Source : INPS

**Tableau 26** : Situation financière de la branche Accident du Travail et Maladies Professionnelles

Rubriques	Réalisation			Prévision			
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Cotisations (en milliards F CFA)</b>	12,27	12,70	15,04	16,37	17,68	19,10	20,62
<b>Dépenses (en milliards F CFA)</b>	1,45	1,04	1,21	1,15	1,21	1,27	1,33
<b>Résultats (en milliards F CFA)</b>	10,82	11,66	13,83	15,22	16,47	17,83	19,29

Source : INPS

**Tableau 27** : Situation financière de la branche Vieillesse-Invalidité-Décès

Rubriques	Réalisation			Prévision			
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Cotisations (en milliards F CFA)</b>	39,40	41,52	48,90	50,46	51,97	53,53	55,14
<b>Dépenses (en milliards F CFA)</b>	41,12	46,10	52,67	53,57	54,64	55,74	56,85
<b>Résultats (en milliards F CFA)</b>	-1,72	-4,58	-3,77	-3,11	-2,67	-2,20	-1,71

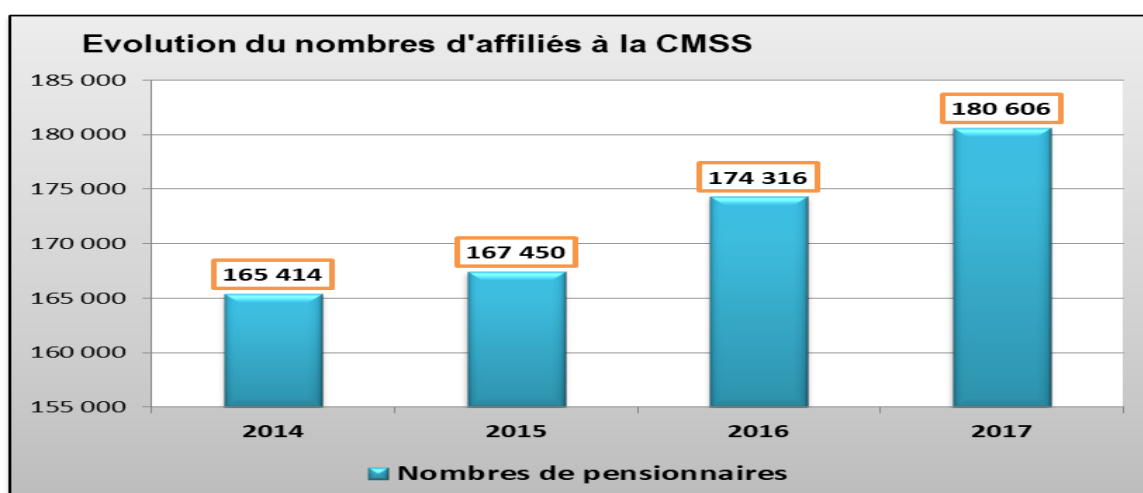
Source : INPS

#### 4.1.2 La Caisse Malienne de Sécurité Sociale

111. Au regard de la loi n°10-029 du 29 juillet 2010, la Caisse Malienne de Sécurité Sociale (CMSS) a pour mission la gestion des régimes de pensions des fonctionnaires, des militaires, des députés et de tout autre régime ou branche que l'Etat lui confie.

112. L'effectif des pensionnaires affiliés à la CMSS est passé de 165 414 personnes en 2014 à 180 606 personnes en 2017, soit un accroissement annuel moyen de 3,0 %. Cet effectif émane du seul employeur à savoir l'Etat.

**Figure 10** : Evolution du nombre d'affiliés à la CMSS



Source : CMSS

**Tableau 28** : Les affiliés de la CMSS par catégorie d'agents

Affiliés CMSS	Réalizations		
	2015	2016	2017
Pensionnés	48 591	51 233	54 012
Fonctionnaires de l'Etat	48 617	49 522	45 313
Fonctionnaires des collectivités	40 407	44 082	49 713
Militaires	29 688	29 332	31 421
Députés	147	147	147
<b>TOTAL</b>	<b>167 450</b>	<b>174 316</b>	<b>180 606</b>

Source : CMSS

113. Les ressources de la CMSS proviennent de la subvention de l'Etat, des cotisations et des intérêts créditeurs, des pénalités et autres produits de gestion courante. Elles sont passées de 70,86 milliards en 2015 à 82,97 milliards en 2017 soit une augmentation d'environ 17 % sur la période. Au titre de l'exercice budgétaire 2018, les ressources de la caisse seraient évaluées à 101,08 milliards. Il serait aussi attendu une mobilisation de ressources à hauteur de 111,19 milliards en 2019, 122,31 milliards en 2020 et 134,54 milliards en 2021 soit en moyenne 10 % d'augmentation par an entre 2018 et 2021.
114. La subvention accordée par l'Etat représente en moyenne 52,3 % entre 2015 et 2017. Cette proportion devrait fléchir pour atteindre 48,5 % en 2018 et 2021.
115. Les cotisations sont en nette progression passant de 26,55 milliards F CFA en 2015 à 37,46 milliards F CFA en 2017 avec cependant une chute brutale de plus de 6 milliards entre 2016 et 2017. Sur la période 2015-2017, les cotisations ont représenté en moyenne 45,9 % des ressources de la CMSS. En perspective pour 2018 et 2021, les cotisations devraient contribuer à hauteur de 50 % dans les ressources de la CMSS.
116. Les autres catégories de ressources de la CMSS (intérêts, pénalités et autres produits de gestion courante) ont été de l'ordre de 1,8 % entre 2015 et 2017. Cette proportion devrait baisser sur la période 2018-2021 en s'établissant à 1,5 % du total des ressources de la CMSS.

Tableau 29: Evolution des ressources de la CMSS (en milliards F CFA)

Nature des ressources	Réalizations			Prévisions			
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Cotisation	26,55	44,23	37,46	50,51	55,56	61,12	67,23
<b>Poids</b>	<b>37,5%</b>	<b>55,1%</b>	<b>45,2%</b>	<b>50,0%</b>	<b>50,0%</b>	<b>50,0%</b>	<b>50,0%</b>
Subvention (Etat)	43,17	34,23	44,32	49,02	53,92	59,31	65,24
<b>Poids</b>	<b>60,9%</b>	<b>42,6%</b>	<b>53,4%</b>	<b>48,5%</b>	<b>48,5%</b>	<b>48,5%</b>	<b>48,5%</b>
Pénalités	0,72	1,29	0,74	1,10	1,21	1,33	1,46
<b>Poids</b>	<b>1,0%</b>	<b>1,6%</b>	<b>0,9%</b>	<b>1,1%</b>	<b>1,1%</b>	<b>1,1%</b>	<b>1,1%</b>
Intérêts créditeurs	0,14	0,14	0,08	0,08	0,09	0,10	0,11
<b>Poids</b>	<b>0,2%</b>	<b>0,2%</b>	<b>0,1%</b>	<b>0,1%</b>	<b>0,1%</b>	<b>0,1%</b>	<b>0,1%</b>
Autres produits de gestion courante (indument perçus, frais DAO)	0,28	0,41	0,36	0,38	0,42	0,46	0,51
<b>Poids</b>	<b>0,4%</b>	<b>0,5%</b>	<b>0,4%</b>	<b>0,4%</b>	<b>0,4%</b>	<b>0,4%</b>	<b>0,4%</b>
<b>Total</b>	<b>70,86</b>	<b>80,30</b>	<b>82,97</b>	<b>101,08</b>	<b>111,19</b>	<b>122,31</b>	<b>134,54</b>

Source : CMSS, nos calculs

117. La situation financière de la CMSS reste très volatile au regard de l'analyse du tableau relatif aux résultats d'exercice (voir ci-dessous). En effet, après avoir enregistré un résultat positif en 2014, la caisse est tombée en déficit en 2015 avant de rebondir en 2016 avec un résultat exceptionnel de plus de deux milliards F CFA.

Tableau 30 : Evolution des produits, charges et résultat net de la CMSS (en milliers FCFA)

Rubriques	Réalizations		
	2014	2015	2016
Produits	59 835 197	63 467 357	93 572 204
Charges	59 365 167	70 416 681	91 358 214
<b>Résultat</b>	<b>470 030</b>	<b>-6 949 324</b>	<b>2 213 990</b>

Source : CMSS

#### 4.1.3 La Caisse Nationale d'Assurance Maladie

118. La Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CANAM) a été créée par la loi n°09- 010 du 26 juin 2009. Elle est érigée en Établissement Public à caractère Administratif (EPA). La CANAM a pour mission la gestion du régime d'Assurance Maladie Obligatoire.

A ce titre, elle est chargée de :

- l'encaissement des cotisations du régime Maladie Obligatoire ;
- l'immatriculation des employeurs et des assurés et la mise en jour des droits des bénéficiaires ;
- l'allocation aux organismes gestionnaires délégués des dotations de gestion couvrant leurs dépenses techniques et de gestion courante ;
- la passation des conventions avec les formations de soins et le suivi de leur déroulement ;
- l'appui aux organismes gestionnaires délégués et le contrôle de leurs activités ;
- le contrôle de la validité des prestations soumises à la prise en charge de l'Assurance Maladie Obligatoire ;
- l'établissement des statistiques de l'Assurance Maladie Obligatoire ;
- la consolidation des comptes des organismes gestionnaires délégués.

119. L'effectif des pensionnaires affiliés à la CANAM est passé de 810 075 personnes en 2015 à 1 241 122 personnes en 2017, soit un accroissement annuel moyen de 24 %. Sur la même période, le nombre d'employeurs affiliés à la CANAM a augmenté en moyenne de 14 % passant de 6 790 employeurs en 2015 à 8 766 en 2017.

**Tableau 31** : Evolution des assurés et employeurs affiliés à la CANAM

Rubriques	Réalizations			Prévisions			
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Nombre d'assurés</b>	810 075	1 058 122	1 241 622	1 441 622	1 641 622	1 841 622	2 041 622
<b>Nombre d'employeurs</b>	6 790	7 766	8 766	9 766	10 766	11 766	12 766

Source : CANAM

120. La constante augmentation du nombre d'assurés et d'employeurs est due aux différentes campagnes de sensibilisation, d'information et d'audiovisuelles qui ont été réalisées. La poursuite de ces différentes actions permettra en perspective de garder le même rythme d'augmentation des affiliés de la CANAM tant du côté des employeurs que celui des assurés (employés).

**Tableau 32 :** Evolution des ressources de la CANAM (en millions FCFA)

Nature de ressources	Réalizations			Prévisions			
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Cotisations</b>	32 381	38 963	47 957	55 000	65 450	77 885	92 684
<b>Subventions (Etat)</b>	137	39	0	0	0	0	0
<b>Autres ressources<sup>3</sup></b>	1 262	1 353	1 843	2 011	2 394	2 848	3 390
<b>Total</b>	<b>33 780</b>	<b>40 355</b>	<b>49 800</b>	<b>57 011</b>	<b>67 844</b>	<b>80 733</b>	<b>96 074</b>

Source : CANAM

121. Les ressources de la CANAM sont constituées d'une part des cotisations AMO recouvrées par les organismes gestionnaires délégués que sont l'INPS et la CMSS et d'autre part de recettes diverses (autres produits techniques, recettes de production, subvention d'exploitation, intérêt et dividendes reçues). Elles ont progressé en moyenne par an de 21% entre 2015 et 2017. Les prévisions de ressources progresseraient en moyenne annuelle de 19% entre 2019-2021.

**Tableau 33 :** Evolution des produits, charges et résultat net de la CANAM sur 2015-2017 (en millions FCFA)

Rubriques	Réalizations		
	2015	2016	2017
Produits	33 780	40 356	49 800
Charges	27 787	36 076	47 913
<b>Résultat</b>	<b>5 993</b>	<b>4 280</b>	<b>1 887</b>

Source : CANAM

122. Les charges de la CANAM regroupent :

- les dépenses techniques relatives au paiement des prestations de soins de l'assurance maladie au bénéficiaire des assurés et à toute autre dépense relative à l'objet de la mission de la CANAM ;
- les dépenses d'investissement et d'équipement indispensable à la mise en œuvre du programme d'activités de la CANAM ;
- les dépenses courantes essentiellement constituées de frais de personnel.

123. L'analyse de la situation financière de la CANAM indique un résultat excédentaire sur la période 2015-2017. Ce qui dénote de la stabilité du régime de l'assurance maladie obligatoire.

## 4.2 Eléments d'informations sur les Entreprises Publiques

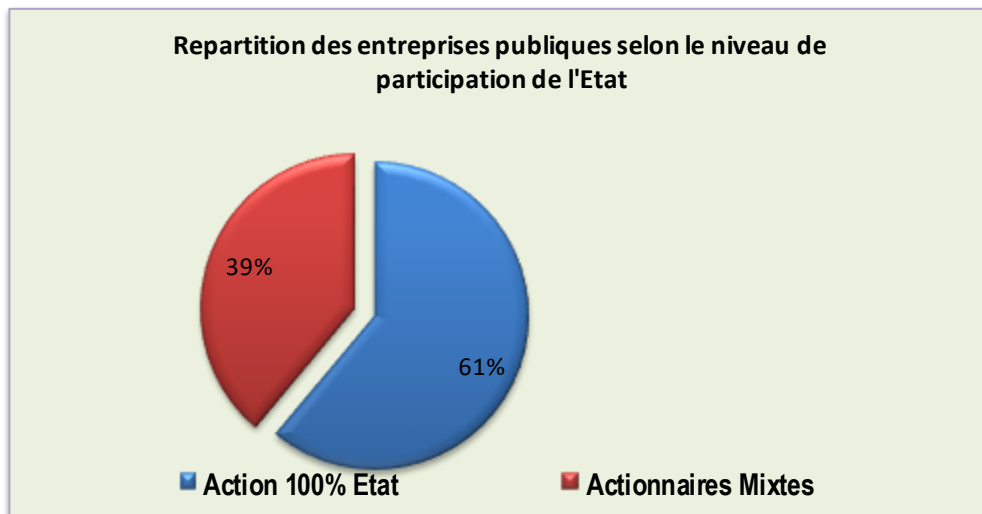
124. Selon les données de la Direction Générale de l'Administration des Biens de l'Etat, le Mali détient des participations financières dans quarante-deux (42) établissements de divers domaines d'activités. Parmi celles-ci, il y'a dix-huit (18) établissements ou entreprises dont les actions sont détenues exclusivement ou en majorité par l'Etat ; ce qui leur confère le statut d'entreprises publiques.

125. Ainsi, 61 % des établissements publics répertoriés sont entièrement détenus par l'Etat. Il partage les actions avec d'autres acteurs dans 39 % des établissements publics tout en restant l'actionnaire majoritaire.

<sup>3</sup> Recettes de production, intérêts et dividendes reçus, produits exceptionnels.



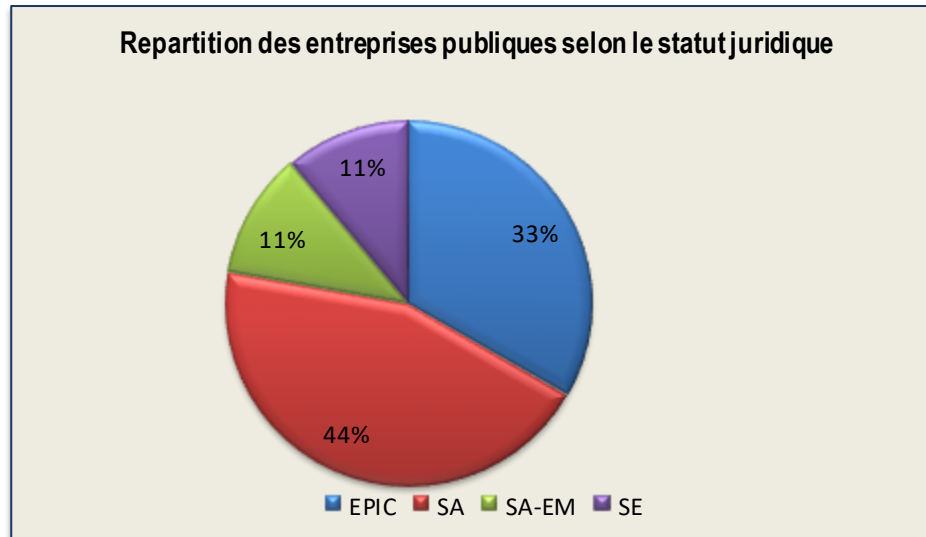
**Figure 11:** Actionnariat dans les entreprises publiques



Source : DGABE, nos calculs

126. L'analyse du statut juridique des entreprises publiques indique que la majorité (soit 44 %) sont des Sociétés Anonymes (SA). Les Etablissements Publics à Caractère Industriel et Commercial (EPIC) représentent 33% tandis que les Société d'Etat (SE) et les Sociétés d'Etat à Economie Mixte (SE-EM) occupent respectivement 11 % du total des entreprises publiques au Mali. (Voir figure ci-dessous).

**Figure 12:** Répartition des entreprises publiques selon le statut juridique



Source : DGABE, nos calculs

127. Les entreprises publiques sont présentes dans la plupart des secteurs d'activités du pays, mais elles sont plus nombreuses dans les domaines de l'industrie/secteur rural, des transports et des services d'eau et d'électricité, (voir tableau 34).

**Tableau 34: Répartition des entreprises publiques par secteurs d'activités**

<b>Secteur d'activités</b>	<b>Nombre</b>	<b>Pourcentage</b>
Communication	2	11%
Construction. Métallique	1	6%
Eau/Electricité	3	17%
Immobilier	2	11%
Industrie Pharmaceutique	2	11%
Industrie/Secteur Rural	4	22%
Loterie	1	6%
Transport	3	17%
<b>Total général</b>	<b>18</b>	<b>100%</b>

Source : DGABE, nos calculs

**ANNEXES :**

**ANNEXE 1 : TOFE PREVISIONNEL 2018 -2021**

	2018	2019	2020	2021
<b>RECETTES, DONNS</b>	<b>1 948,9</b>	<b>2 035,4</b>	<b>2 208,2</b>	<b>2 392,2</b>
<b>Recettes totales</b>	<b>1 834,3</b>	<b>1 896,5</b>	<b>2 057,6</b>	<b>2 229,6</b>
<b>Recettes budgétaires</b>	<b>1 711,1</b>	<b>1 765,6</b>	<b>1 918,2</b>	<b>2 080,8</b>
<b>Recettes fiscales</b>	<b>1 498,8</b>	<b>1 656,8</b>	<b>1 804,5</b>	<b>1 969,5</b>
impôts directs	459,6	516,5	562,2	613,8
impôts indirects	1 039,2	1 140,3	1 242,3	1 355,7
TVA	562,2	617,2	672,3	730,6
TVA intérieur	208,7	240,5	264,4	310,8
TVA sur importation	353,6	376,7	407,8	419,8
Taxes intérieures sur produits pétroliers	95,2	102,0	113,2	126,0
Taxes sur les importations (DD et taxes)	192,3	209,0	225,3	244,3
Autres droits et taxes	257,3	284,1	308,2	336,7
Remboursement exonérations	-6,0	-6,0	-6,0	-6,0
Remboursement crédit TVA	-61,8	-66,0	-70,7	-75,9
<b>Recettes non fiscales</b>	<b>212,3</b>	<b>108,8</b>	<b>113,7</b>	<b>111,2</b>
<b>Recettes fds. spéc. et budg. ann.</b>	<b>123,2</b>	<b>130,9</b>	<b>139,4</b>	<b>148,8</b>
<b>Dons</b>	<b>114,6</b>	<b>138,9</b>	<b>150,7</b>	<b>162,6</b>
Projets	81,0	90,0	100,0	110,0
Budgétaires	26,2	26,3	26,5	26,7
Appui budgétaire	7,4	22,6	24,2	25,9
<b>Dépenses Totales, Prêts Nets</b>	<b>2 260,0</b>	<b>2 349,2</b>	<b>2 527,7</b>	<b>2 722,7</b>
<b>Dépenses budgétaires</b>	<b>2 147,2</b>	<b>2 218,3</b>	<b>2 388,3</b>	<b>2 573,8</b>
<b>Dépenses courantes</b>	<b>1 249,7</b>	<b>1 276,6</b>	<b>1 384,0</b>	<b>1 487,5</b>
<b>Personnel</b>	<b>516,4</b>	<b>549,4</b>	<b>613,5</b>	<b>669,6</b>
Fonctionnaires Etat	365,9	390,0	436,8	472,8
Fonctionnaires Collectivités	150,5	159,4	176,7	196,9
<b>Biens et Services</b>	<b>323,5</b>	<b>302,8</b>	<b>311,4</b>	<b>321,5</b>
Matériel	123,4	125,4	129,1	133,0
Communication - énergie	45,8	50,4	50,6	50,9
Déplacements et transports	62,4	60,5	55,1	50,1
Elections	45,0	25,0	15,0	10,0
Autres dépenses sur biens et services	46,9	41,5	61,5	77,5
<b>Transferts et subventions</b>	<b>331,5</b>	<b>334,1</b>	<b>357,1</b>	<b>382,4</b>
Bourses	17,8	18,0	18,0	18,0
Filet social	4,0	5,0	5,0	5,0
Subventions eau - électricité	27,0	27,0	27,0	27,0
Intrants agricoles	43,0	43,0	43,0	43,0
Subventions CRM (Caisse de Retraite)	40,0	44,0	48,0	52,0
Plans sociaux (PASEP)	2,0	2,0	2,0	2,0
Autres transferts et subventions	197,7	195,1	214,1	235,4
<b>Intérêts dus</b>	<b>78,3</b>	<b>90,3</b>	<b>102,0</b>	<b>114,0</b>
Dette intérieure	47,3	60,5	69,7	79,1
Dette extérieure	31,0	29,8	32,3	34,9
<b>Dépenses en capital</b>	<b>897,5</b>	<b>941,7</b>	<b>1 004,3</b>	<b>1 086,3</b>
Financement extérieur	257,4	282,6	304,2	325,9
Financement domestique	640,1	659,1	700,1	760,4
<b>Dépenses fonds spéciaux et budgets annexes</b>	<b>123,2</b>	<b>130,9</b>	<b>139,4</b>	<b>148,8</b>
<b>Prêts Nets</b>	<b>-10,4</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>

Source : DGB

**ANNEXE 1 : TOFE PREVISIONNEL 2018 -2021 (suite)**

	2018	2019	2020	2021
<b>Déficit (base ordonnancement)</b>				
Dons exclus	-425,7	-452,7	-470,1	-493,0
Dons inclus	-311,1	-313,7	-319,4	-330,5
<b>Déficit (base Caisse)</b>				
Dons exclus	-450,4	-452,7	-470,1	-493,0
Dons inclus	-335,8	-313,7	-319,4	-330,5
<b>Solde budgétaire de base</b>	<b>-142,1</b>	<b>-143,7</b>	<b>-139,4</b>	<b>-140,5</b>
<b>Solde budgétaire de base hors PPTE</b>	<b>-123,1</b>	<b>-125,9</b>	<b>-130,5</b>	<b>-131,5</b>
<b>FINANCEMENT</b>	<b>335,8</b>	<b>-66,2</b>	<b>-102,2</b>	<b>-31,0</b>
<b>Financement extérieur (net)</b>	<b>133,3</b>	<b>121,9</b>	<b>110,6</b>	<b>108,2</b>
Emprunts	206,0	208,5	221,3	234,0
Projets	169,0	170,0	180,0	190,0
Prêts budgétaires	37,0	38,5	41,3	44,0
Amortissement	-91,7	-104,5	-119,6	-134,8
Annulation de la dette (PPTE)	19,0	17,8	9,0	9,0
<b>Financement intérieur (net)</b>	<b>202,5</b>	<b>-188,1</b>	<b>-212,8</b>	<b>-139,2</b>
<b>Gap de financement Etat (+ = déficit)</b>	<b>0,0</b>	<b>379,9</b>	<b>421,6</b>	<b>361,5</b>

Source : DGB

**ANNEXE 2 : INDICATEURS BUDGETAIRES**

	2018	2019	2020	2021
<b>P.I.B. (importé de MME_XLS)</b>	<b>9 445,0</b>	<b>10 037,0</b>	<b>10 688,0</b>	<b>11 414,0</b>
Recettes budgétaires (% PIB)	18,1%	17,6%	17,9%	18,2%
Recettes totales (% PIB)	19,4%	18,9%	19,3%	19,5%
Recettes fiscales (% PIB)	15,9%	16,5%	16,9%	17,3%
Recettes non fiscales (% PIB)	2,2%	1,1%	1,1%	1,0%
Dons / (% PIB)	1,2%	1,4%	1,4%	1,4%
Dépenses totales et prêts nets (% PIB)	23,9%	23,4%	23,6%	23,9%
Dépenses budgétaires (% PIB)	22,7%	22,1%	22,3%	22,5%
Dépenses courantes (% PIB)	13,2%	12,7%	12,9%	13,0%
Dépenses en capital (% PIB)	9,5%	9,4%	9,4%	9,5%
Dépenses PPTE (% PIB)	1,6%	1,6%	1,7%	1,7%
Solde global (base engagement) dons inclus (%PIB) 1/	-3,3%	-3,1%	-3,0%	-2,9%
Solde global (base engagement) dons exclus (%PIB)	-4,5%	-4,5%	-4,4%	-4,3%
Solde global (base caisse) dons inclus (%PIB) 1/	-3,6%	-3,1%	-3,0%	-2,9%
Solde global (base caisse) dons exclus (%PIB)	-4,8%	-4,5%	-4,4%	-4,3%
Solde budgétaire de base (%PIB)	-1,5%	-1,4%	-1,3%	-1,2%
Solde budgétaire de base hors PPTE (en%PIB)	-1,3%	-1,3%	-1,2%	-1,2%
Solde budgétaire de base hors PPTE et hors intérêts (%PIB)	0,6%	0,8%	1,1%	1,3%
Solde primaire , dons inclus (%PIB) 3/	-3,7%	-3,6%	-3,4%	-3,3%
Solde primaire de base (%PIB) 4/	-1,0%	-0,8%	-0,6%	-0,5%
Epargne publique (propre) (%PIB) 5/	4,9%	4,9%	5,0%	5,2%
Epargne publique nationale (%PIB) 6/	5,8%	6,0%	6,1%	6,3%
Assistance budgétaire (%PIB)	0,9%	0,8%	0,7%	0,7%
Masse salariale /Recettes fiscales	34,5%	33,2%	34,0%	34,0%
Equipement-Investissement (financem. intér.)/ Recettes fiscales	42,7%	39,8%	38,8%	38,6%
Dépenses Courantes hors PPTE/PIB	11,6%	11,1%	11,3%	11,3%
Masse salariale hors PPTE /Recettes fiscales	24,4%	23,5%	24,2%	24,0%
Equipement-Investissement hors PPTE/Recettes fiscales	42,7%	39,8%	38,8%	38,6%
Masse salariale / (% PIB)	5,5%	5,5%	5,7%	5,9%
Intérêts / (% PIB)	0,8%	0,9%	1,0%	1,0%
Solde primaire, hors dons (% PIB)	-3,7%	-3,6%	-3,4%	-3,3%
Ratio dépenses courantes/Dépenses budgétaires	58,2%	57,5%	57,9%	57,8%
Ratio dépenses en capital/Dépenses budgétaires	41,8%	42,5%	42,1%	42,2%

Source : DGB

**ANNEXE 3 : REPARTITION FONCTIONNELLE DES DEPENSES (en milliards FCFA)**

Fonctions	2018	Projections			moyenne 2019-2021	Taux de croissance 2019-2021
		2019	2020	2021		
Affaires économiques	668,7	682,0	732,5	791,2	735,2	7,7%
Protection de l'environnement	9,0	9,0	9,4	9,8	9,4	4,0%
Loisirs, culture et culte	22,2	22,7	24,7	26,7	24,7	8,6%
Logement et équipements collectifs	55,4	57,1	60,9	65,3	61,1	7,0%
Santé	124,5	130,8	141,4	151,7	141,3	7,7%
Enseignement	396,4	410,1	440,8	475,3	442,1	7,7%
Protection sociale	99,9	105,9	113,4	122,2	113,8	7,4%
Services généraux des administrations publiques	551,9	550,7	583,0	621,0	584,9	6,2%
Défense	272,3	284,8	311,7	336,4	311,0	8,7%
Ordre et sécurité publics	130,5	139,4	153,0	166,4	152,9	9,3%
<b>Total (hors dette)</b>	<b>2 330,8</b>	<b>2 392,4</b>	<b>2 570,9</b>	<b>2 765,9</b>	<b>2 576,4</b>	<b>7,5%</b>
<b>Dette (remboursement)</b>	<b>270,0</b>	<b>255,4</b>	<b>295,2</b>	<b>236,8</b>	<b>262,5</b>	<b>-3,7%</b>

Source : DGB

**ANNEXE 4 : Liste des Entreprises Publiques à capital majoritairement détenu par l'Etat**

N°	Sociétés	Statut	Activités	Date de Création	Capital	Part de l'Etat	%
1	Aéroports du Mali	EPIC	Transport	1970	1 652 926 815	1 652 926 815	100
2	Agence de Cessions Immobilières	SA-EM	Immobilier	1992	50 000 000	25 000 000	50
3	Agence pour l'Aménagement et la Gestion des Zones Industrielles	SA	Immobilier	2003	10 000 000	5 990 000	59,9
4	Assistance Aéroportuaire du Mali	SA	Transport	2006	1 000 000 000	510 000 000	51
5	Ateliers Militaires Centraux	EPIC	Construction. Métallique	1929	257 127 367	257 127 367	100
6	Compagnie Malienne de Développement Textile	SA	Industrie/Secteur Rural	1974	7 982 340 000	7 941 630 066	99,49
7	Compagnie Malienne de Navigation	SE	Transport	1968	1 500 000 000	1 500 000 000	100
8	Energie du Mali	SA	Eau/Electricité	1960	32 000 000 000	20 480 000 000	64
9	La Poste	EPIC	Communication	2011	2 249 850 743	2 249 850 743	100
10	Office des Produits Agricoles du Mali	EPIC	Industrie/Secteur Rural	1965	18 165 259 081	18 165 259 081	100
11	Office du Niger	EPIC	Industrie/Secteur Rural	1994	240 866 446	240 866 446	100
12	Pharmacie Populaire du Mali	SE	Industrie Pharmaceutique	1960	400 000 000	400 000 000	100
13	Société d'Assemblage de Tracteurs	SA	Industrie/Secteur Rural	2009	1 000 000 000	490 000 000	49
14	Société su Pari Mutuel Urbain	SA-EM	Loterie	1994	300 000 000	225 000 000	75
15	Société Malienne de Gestion de l'Eau Potable	SA	Eau/Electricité	2010	2 000 000 000	2 000 000 000	100
16	Société Malienne Transmission et de Diffusion	SA	Communication	2015	10 000 000 000	10 000 000 000	100
17	Société Malienne du Patrimoine de l'Eau Potable	SA	Eau/Electricité	2010	5 000 000 000	5 000 000 000	100
18	Usine Malienne des Produits Pharmaceutiques	SE	Industrie Pharmaceutique	1983	25 551 129 438	25 551 129 438	100

Source : DGABE